AS/HO

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-361 /PRES/PM/MJ portant adoption du Plan d'action sectoriel triennal (PAST) 2010-2012 de la politique nationale de justice (PNJ) 2010-2019.

Visa CF N'00226 21-06-2010

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES/ du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n°2010-105/PRES/PM du 12 mars 2010 portant remaniement du Gouvernement;

VU la loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention de l'Etat et répartition de compétences entre l'Etat et les autres acteurs du développement;

VU la loi nº 20/98/AN du 05 mai 1998 portant norme de création, d'organisation et de gestion des structures de l'administration de l'Etat;

VU le décret n° 2007-775/PRES/PM/MFB du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes de développement exécutés au Burkina Faso;

VU le décret n° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2009-559/PRES/PM/MJ du 27 juillet 2009 portant organisation du Ministère de la justice ;

VU la décret n° 2010-216/PRES/PM/MJ du 4 mai 2010 portant adoption de la Politique nationale de justice (PNJ) 2010-1012;

Sur rapport du Ministre de la justice, garde des sceaux ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 mai 2010;

DECRETE

Est adoptée le Plan d'action sectoriel triennal (PAST) 2010-2012 de la Politique nationale de justice (PNJ) 2010-2019 dont le texte est joint en annexe au présent décret.

ARTICLE 2:

Le Ministre de la justice, garde des sceaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 juillet 2010

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Le Ministre de la justice, garde des sceaux

Zakalia KOTE

MINISTERE DE LA JUSTICE

BURKINA FASO

Unité -- Progrès - Justice

Plan d'Action sectoriel triennal 2010 – 2012 Politique Nationale de Justice 2010-2019

Mai 2010

SOMMAIRE

	s abréviations	
	ction	
I. Rap	ppel de la Politique nationale de justice (PNJ)	
1.1.	Vision	
1.2.	Objectifs stratégiques	6
1.3.	Orientations stratégiques	6
1.4.	Opérationnalisation de la PNJ	7
II. Pro	fil du PAST 2010-2012	8
1.5.	Principes	8
1.6.	Priorités et actions prioritaires sur la période 2010-2012	8
1.7.	Acteurs	9
1.8.	Résultats clés	10
III. Con	atenu du PAST	.12
3.1.	Renforcement des capacités globales de la Justice	12
3.2.	Dynamisation du pilotage du secteur de la Justice	15
3.3.	Promotion de l'accessibilité physique et financière	16
3.4.	Promotion de l'accessibilité psychologique a la justice	18
3.5.	Renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires	s19
3.6.	Renforcement de l'état des personnes	21
IV. Str	atégies de mise en oeuvre	23
4.1.	Stratégie de communication	23
4.2.	Stratégie de renforcement des capacités des ressources humaines	. 23
4.3.	Stratégie d'équipement	. 23
4.4.	Stratégie d'investissement	. 24
4.5.	Stratégie d'informatisation	. 24
4.6.	Stratégies de mobilisation des ressources	. 24
V. Ca	drage budgétaire 2010-2012	. 25
5.1.	Besoins financiers du PAST 2010-2012	. 25
5.2.	Structure du CDMT	. 26
5.3.	Sources et besoin de financement	. 26
VI. Di	spositif de pilotage et de suivi évaluation	. 28
6.1.	Comité de pilotage	. 28
6.2.	Secrétariat technique	28
6.3.	Groupes thématiques	., 29
6.4.	Structures de mise en œuvre	. 30
Annava		. 53



LISTE DES ABREVIATIONS

ADP Assemblée des députés du peuple

AG Assemblée générale
AN Assemblée nationale

APA Association pénitentiaire africaine
ASCE Autorité supérieure de contrôle d'Etat
BAD Banque africaine de développement

CA Cour d'appel

CAMCO Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de

Ouagadougou

CASEM Conseil d'administration du secteur ministériel

CDMT Cadre de dépenses à moyen terme

CE Conseil d'Etat

CEDEAO Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest

CEFORE Centre de formalités des entreprises

CENI Commission électorale nationale indépendante

CENTIF Cellule nationale de traitement de l'information financière

CFPJ Centre de formation des professions judiciaires
CIL Commission de l'informatique et des libertés
CNDH Commission nationale des droits de l'Homme

CONAHDA Commission nationale pour l'harmonisation en Afrique du droit des

affaires

CP-PNJ Comité de pilotage de la politique nationale de Justice

CSC Conseil supérieur de la communication
CSLP Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

CSM Conseil supérieur de la magistrature

CSMOD Cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation

DAF
Direction de l'administration et des finances
DEP
Direction des études et de la planification

DGAJJ Direction générale des affaires juridiques et judiciaires

DGAP Direction générale des affaires pénitentiaires

DGEP Direction générale de l'économie et de la planification DGGSP Direction générale de la garde de sécurité pénitentiaire

DRH Direction des ressources humaines

EMTO Ecole militaire technique de Ouagadougou

ENAM Ecole nationale d'administration et de la magistrature ENGSP Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire

EP Etablissements pénitentiaires

GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

GSP Garde de sécurité pénitentiaire

GT Groupe thématique

ITSI Inspection technique des services judiciaires

IPE Juge pour enfants

MAC Maisons d'arrêt et de correction

MAEP Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

MASSN Ministère de l'action sociale et de la solidarité nationale

MATD Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation

MCA Millenium challenge account

MEF Ministère de l'économie et des finances

MFPRE Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

MJ Ministère de la justice

MPDH Ministère de la promotion des droits humains

MSécu Ministère de la sécurité

NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication OHADA Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

OMD Objectifs du millénaire pour le développement

ONG Organisation non gouvernementale

OPJ Officier de police judiciaire
OSC Organisations de la société civile

PACDE Projet d'appui à la compétitivité et au développement des

entreprises

PADEG Projet d'appui à la démocratie et à la gouvernance PANRI Plan d'action national pour la réforme de la justice

PAST Plan d'action sectoriel triennal

PC-PANRI Plan de consolidation du plan d'action national pour la réforme de

la justice

PME Petite et moyenne entreprise
PMI Petite et moyenne industrie

PNBG Politique nationale de bonne gouvernance

PNI Politique nationale de Justice

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PTF Partenaires techniques et financiers

RCCM Registre du commerce et du crédit immobilier

SDI Schéma directeur informatique

SGG – CM Secrétariat général du gouvernement et du conseil des ministres

TA Tribunal administratif
TAr Tribunal d'arrondissement
TC Tribunal de commerce
TD Tribunal départemental
TGI Tribunal de grande instance

TI Tribunal d'instance

TIC Technologie de l'information et de la communication

TIG Travail d'intérêt général
TPE Tribunal pour enfants
TPI Tribunal pénal international

TPIR Tribunal pénal international pour le Rwanda

Tribunal du travail

UEMOA Union économique et monétaire ouest africaine
UNICEF Organisation des Nations Unies pour l'enfance



INTRODUCTION

Depuis le Plan d'action national pour la réforme de la justice (PANRJ) et le Plan de consolidation du Plan d'action national pour la réforme de la justice (PC-PANRJ), le secteur de la Justice a montré son attachement à la planification comme outils et méthodes de bonne gouvernance. Au cours des années 2008-2009, trois études fondamentales ont été réalisées au profit du secteur à savoir, l'audit du TGI/TI de Ouagadougou, l'évaluation finale du PADEG et l'audit organisationnel de la chancellerie. Ces études venaient en prélude à une réforme globale du secteur qui annonçait le choix politique des autorités nationales d'aller vers des approches sectorielles dans la lutte contre la payvreté. Cette réforme intervient dans un contexte où le PC-PANRJ, principal outil de travail du Ministère de la Justice est arrivé à terme.

Les différents travaux entrepris depuis les trois études ont abouti à l'élaboration d'une véritable politique sectorielle plus holistique et plus rationnelle dans la résolution des problèmes du secteur. Il a été envisagé pour l'opérationnalisation de cette politique nationale de Justice, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels triennaux glissants dont le premier couvre la période 2010-2012. Ces plans d'actions sectoriels triennaux devraient définir et contenir des niveaux de résultats très opérationnels, eux – mêmes explicités par des indicateurs pertinents.

Le PAST 2010-2012, prend en compte les préoccupations prioritaires du secteur de la justice sur la période, notamment le renforcement des capacités, les infrastructures et équipements, les outils et méthodes de pilotage et de suivi évaluation dans l'optique de la consolidation des acquis du PC-PANRJ et de la restauration de l'image de marque de la justice au Burkina Faso.

Pour répondre à ces exigences, le présent plan d'action qui couvre la période 2010- 2012 s'articule autour de six (06) grandes parties notamment le rappel de la Politique Nationale de Justice (PNJ), le profil du PAST 2010-2012, le contenu du PAST, les stratégies de mise en œuvre, le cadrage budgétaire 2010-2012 et le dispositif de pilotage et de suivi évaluation.



I. RAPPEL DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JUSTICE (PNJ)

A la fin du PC-PANRJ, le Ministère de la Justice s'est doté d'une Politique nationale de justice (PNJ) pour servir de document d'orientation à moyen et long terme et pour encadrer les interventions de tous les acteurs du secteur de la justice. Cette politique a été élaborée suivant les instructions contenues dans le guide d'élaboration des politiques conçu par le ministère de l'économie et des finances (MEF).

Le processus d'élaboration a été très participatif et a impliqué non seulement les acteurs du ministère de la justice (juridictions, maisons d'arrêt et de correction, structures centrales, auxiliaires de justice, etc.) mais aussi des acteurs externes (PTFs, société civile, Ministères et institutions, etc.)

La PNJ fait d'abord un diagnostic du secteur de la justice. Elle précise ensuite les fondements qui la soustendent avant de décliner ses axes stratégiques d'intervention. Une dernière partie sur la mise en œuvre de la politique clôt le document.

1.1. Vision

Pensés sur un horizon temporel d'une décennie, les programmes et composantes contenus dans la PNJ prennent racine sur les faiblesses et menaces relevées dans le diagnostic, sur les principes directeurs et les défis arrêtés en amont et surtout sur la vision de la justice que les Burkinabè ont exprimée dans l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025.

Cette vision est celle d'une « Justice crédible, équitable, indépendante, transparente, déconcentrée, compétente et accessible à tous ».

Le but de la Politique nationale de justice est de renforcer la place de la justice au sein de l'Etat de droit et de la société, de manière à en faire un acteur essentiel de la construction démocratique et du développement du Burkina Faso.

1.2. Objectifs stratégiques

La PNJ a pour objectif général de rendre la justice plus performante, plus accessible et plus protectrice des droits et libertés.

Cet objectif global est décliné en trois objectifs stratégiques à savoir :

- améliorer la productivité de la justice en renforçant ses capacités opérationnelles d'ensemble;
- promouvoir l'accès à la justice en réduisant considérablement les obstacles auxquels sont confrontés les usagers;
- renforcer la protection des droits et libertés des citoyens en dynamisant les domaines particulièrement problématiques de la justice.

1.3. Orientations stratégiques

Sur la base de la vision et des objectifs stratégiques ci-dessus relevés se déclinent six axes stratégiques pour encadrer la PNJ. Il s'agit des axes de renforcement des capacités globales de la Justice, de dynamisation du pilotage du secteur de la Justice, de promotion de l'accessibilité physique et financière, de promotion de l'accessibilité psychologique, de renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires et de renforcement de l'état des personnes.

A terme, les actions envisagées dans les différents programmes contenus dans les axes stratégiques participeront à une plus grande efficacité de la justice, à une plus grande accessibilité de la justice et une protection optimale des droits et libertés des citoyens.

En tant que politique sectorielle, nombre de programmes, de composantes et d'activités de la PNJ transcendent le département de la justice pour interpeller et engager les ministères, les institutions partenaires et les organisations de la société civile intervenant dans le sillage de la justice.

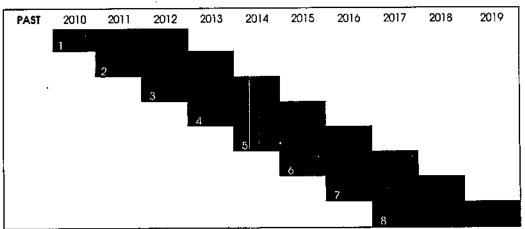
1.4. Opérationnalisation de la PNJ

La Politique Nationale de Justice (PNJ) est opérationnalisée par huit (8) Plans d'actions sectoriels triennaux (PAST) successifs, annuellement glissants et mis en œuvre tant au niveau central qu'au niveau déconcentré à travers les programmes, les projets et actions des différents acteurs du secteur de la justice.

Le PAST est constitué d'activités regroupées en axes stratégiques et programmes de la PNJ avec une responsabilisation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre.

Ainsi, pour la période 2010-2012, le premier PAST couvrant la période 2010-2012 est produit pour prendre en charge les actions prioritaires de la PNJ conformément aux ressources disponibles et aux capacités des acteurs. Suivront ensuite successivement les PAST 2011-2013, PAST 2012-2014, PAST 2013-2015, ...PAST 2017-2019 au cours de la période 2010-2019 de mise en œuvre de la PNJ.

Chaque PAST sera élaboré en tenant compte des priorités gouvernementales du moment et des actions à gains rapides dans le secteur. Pour ce faire, des revues annuelles des PAST permettront au ministère de la Justice de suivre progressivement la cohérence des actions des PAST en rapport avec les priorités et les enjeux du moment.



Au plus tard le 30 avril de chaque année N, le PAST N+1-N+3 est produit afin de permettre sa prise en compte dans le budget de l'Etat de l'année N+1 en préparation.

Le suivi et l'évaluation des différents PAST permettront d'apprécier l'exécution de la Politique Nationale de Justice (PNJ) et d'y apporter des corrections éventuelles. Chaque année, le PAST, notamment la tranche annuelle est adoptée, à la session du comité de pilotage au premier trimestre.

La PNJ fera l'objet d'une évaluation interne et d'une évaluation externe. L'évaluation externe sera assurée par un organisme indépendant à mi-parcours chaque trois (3) ans et à la fin de l'exécution des differents PAST en 2019.

Face à l'immensité de la tâche et aux contraintes budgétaires, la priorisation des actions s'est imposée. Cette priorisation s'est faite sur la base d'un ensemble de principes, à la lumière desquels les actions prioritaires ont été retenues.

2.1. Principes

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action sectoriel triennal 2010-2012, les principes directeurs retenus dans la PNJ ont guidé la programmation triennale. En effet, les priorités et actions prioritaires du PAST s'inscrivent en droite ligne des principes suivants : l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'accessibilité à la justice, l'égalité des citoyens devant la loi, le respect des droits de la défense, la collaboration et la coopération, le développement du capital humain, la promotion des TIC et l'ancrage culturel du système judiciaire.

2.2. Priorités et actions prioritaires sur la période 2010-2012

La consolidation des acquis du PC-PANRJ 2007 – 2009, la normalisation des infrastructures, le renforcement des investissements, le renforcement des capacités des ressources humaines, le renforcement de la communication, le renforcement de l'informatisation ainsi que le dialogue sectoriel au niveau national et local sont apparus comme les priorités sur la base desquelles ont été déclinées les actions prioritaires.

2.2.1. La consolidation des acquis du PC-PANRJ 2007 - 2009

Un certain nombre d'actions qui avaient été prévues dans le PC-PANRJ et qui n'ont pu être exécutées, s'inscrivent toujours dans les orientations de la PNJ. Sont particulièrement concernées les activités touchant au pilotage du secteur (suivi évaluation et management) ainsi qu'aux relectures de textes fondamentaux non encore achevées.

2.2.2. La normalisation des infrastructures

Le diagnostic de la PNJ a fait ressortir que beaucoup d'infrastructures qui avaient été construites demandaient à être normalisées pour répondre aux standards internationaux et aux impératifs règlementaires. Le présent plan d'actions accorde à ce volet une attention particulière.

2.2.3. Le renforcement des investissements

Le renforcement des investissements aussi bien au plan quantitatif que qualitatif se présente comme un principe majeur de ce PAST. Il s'agit, à travers le plan d'investissement du MJ, de permettre au secteur de se doter à moyen terme d'un certain nombre d'infrastructures indispensables au bon fonctionnement de l'appareil judiciaire.



2.2.4. Le renforcement des capacités des ressources humaines

La qualité des ressources humaines étant au cœur de la problématique du développement du secteur de la justice, un accent particulier est mis sur la fonction RH. A ce titre, les impératifs de formation induits par les actions de la PNJ et de son PAST ont conduit à l'élaboration d'un plan de formations qui sera régulièrement révisé pour prendre en compte les mutations intervenues dans le secteur.

2.2.5. Le renforcement de la communication

La communication interne et externe du MJ est apparue dans le diagnostic comme comportant des faiblesses. Le PAST a pris en compte cet état des lieux en programmant des actions à même de vulgariser les prestations de la justice et de rompre les obstacles psychologiques existant entre les Burkinabé et leur justice. A cette fin, le plan de communication déjà adopté accompagnera la mise en œuvre de la PNJ et de ses PAST glissants.

2.2.6. Le renforcement de l'informatisation

Compte tenu de la place et du rôle des Technologie de l'information et de la communication (IIC) dans l'amélioration de l'efficacité, de l'accessibilité et de la diligence des prestations judiciaires, l'informatisation (soft & hard) a été retenue comme une priorité et un certain nombre d'actions relatives y sont programmées sur la période.

2.2.7. Le dialogue sectoriel au niveau national et local

Dans le cadre de ce PAST, une attention particulière est accordée à la fidélisation des partenaires de la PNJ à travers le renforcement de la coopération avec les PTF, la société civile, les partenaires institutionnels, etc. Cela se traduit par la programmation des cadres de concertation entre le MJ et ses partenaires, afin de rompre les cloisonnements et faire du ministère une véritable structure opérationnelle, fonctionnant en réseau.

2.3. Acteurs

L'atteinte des résultats poursuivis par les différents PAST de la PNJ se fera grâce à l'engagement et à l'implication de plusieurs acteurs du secteur de la justice. Il s'agit notamment des acteurs qui ont été identifiés et présentés dans la première partie de la PNJ (« Contexte général et état des lieux »). Ces acteurs sont entre autres :

- le Ministère de la justice (chancellerie, tribunaux, cours d'appel, établissements pénitentiaires, auxiliaires de justice, etc.);
- les Hautes juridictions ;
- les ministères et institutions partenaires;
- les collectivités territoriales;
- les organisations internationales et sous régionales (CPI, OHADA, UEMOA, CEDEAO, etc.);
- les partenaires techniques et financiers;
- le secteur privé;
- la société civile et les partenaires sociaux.

Afin de permettre à tous ces acteurs de contribuer de manière optimale dans la mise en œuvre de la PNJ et ses PAST, l'option a été faite de privilégier et promouvoir le dialogue sectoriel et la concertation bilatérale et multilatérale. Par conséquent, tous ces acteurs sont pris en compte dans la composition des organes et instances de pilotage de la PNJ (Conseil d'Administration du Secteur Ministériel, Comité de pilotage, Groupes thématiques, cadres bilatéraux et multilatéraux de concertation, etc.).

2.4. Résultats clés

Les actions prioritaires du plan d'actions sectoriel triennal, déclinées par axes stratégiques et programmes permettent d'atteindre les résultats clés. Les résultats clés seront mesurés par des indicateurs clés identifiés et annexés aux différents plans d'actions. Ainsi, dix (10) résultats clés en terme d'impact ont été identifiés. Ils constituent les outputs à moyen terme de la mise en œuvre des différentes activités du programme.

Ces dix (10) résultats clés sont :

- l'indépendance de la justice est accrue;
- les procédures sont diligentes et les décisions de justice de qualité
- les conditions de travail sont améliorées par la modernisation de la justice et le renforcement des capacités humaines et techniques;
- les outils de planification sont efficaces et le cadre budgétaire est renforcé;
- l'accessibilité physique à la Justice est promue ;
- l'accessibilité financière à la Justice se renforce;
- l'accessibilité psychologique à la Justice se renforce;
- la procédure pénale est améliorée;
- les conditions de détention s'améliorent et la surpopulation carcérale est réduite ;
- la gestion du casier judiciaire et de l'état civil est efficiente.

Un cadre de résultats global et désagrégé de la politique nationale de justice est produit et actualisé annuellement avec des situations de référence et des cibles sur une période de trois ans. Aussi l'amélioration du dispositif de production des statistiques judiciaires permettra de suivre et d'analyser en temps réel l'évolution des cibles des indicateurs dans le cadre de résultats.



Les résultats obtenus sur la période devraient permettre d'améliorer les cibles des indicateurs relatifs:

- aux délais de traitement des dossiers ;
- à l'indépendance des juges ;
- à la productivité des juges et des juridictions ;
- à l'accessibilité des citoyens à la justice ;
- aux conditions de vie des détenus;
- à la qualité du service judiciaire
- à la lutte contre la corruption;



III. CONTENU DU PAST 2010-2012

Le PAST se traduit essentiellement par les axes, les programmes, les composantes et les activités en corrélation avec les différents résultats recherchés. Ainsi, six (6) axes stratégiques ont été identifiés pour encadrer les différentes interventions des acteurs du secteur. Il s'agit du renforcement des capacités globales de la Justice, de la dynamisation du pilotage du secteur de la Justice, de la promotion de l'accessibilité physique et financière, de la promotion de l'accessibilité psychologique à la justice, du renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires et du renforcement de l'état des personnes.

3.1. Renforcement des capacités globales de la Justice

L'axe stratégique relatif au renforcement des capacités globales de la Justice comprend cinq (5) programmes à savoir, le renforcement du professionnalisme des personnels judiciaires, l'enracinement de l'indépendance de la Justice, l'amélioration des conditions de travail de la Justice, la réforme du dispositif juridique et judiciaire et la réhabilitation du Sceau de l'Etat. Il vise essentiellement à rétablir l'équilibre en les investissements et le fonctionnement du secteur.

3.1.1. Programme: Renforcement du professionnalisme des personnels judiciaires

Le renforcement du professionnalisme des personnels judiciaires passe par l'opérationnalisation de composantes relatives au recrutement, à la gestion et la formation des personnels judiciaires, au développement de la culture de l'excellence des services judiciaires et au contrôle des services judiciaires.

Composante n°1: Recrutement, gestion et formation des personnels judiciaires

<u>Au niveau du recrutement</u>, il s'agit pour le secteur de la justice d'avoir une bonne maîtrise des effectifs des personnels judiciaires aussi bien en quantité qu'en qualité.

<u>Au niveau du dispositif de gestion des personnels</u>, l'accent sera mis sur la rationalisation de la carrière du personnel et sur le renforcement de l'esprit d'appartenance pour une meilleure productivité.

Au niveau de la formation, de nouveaux programmes seront développés et un plan de formation continue sera élaboré et mis en œuvre. Par ailleurs, il sera envisagé la construction d'une école nationale intégrée de formation des professions judiciaires.

Composante n°2: Développement de la culture de l'excellence des services judiciaires

La recherche du professionnalisme du personnel judiciaire doit aller au delà de l'amélioration de la formation. Elle doit s'étendre jusqu'au développement d'une certaine culture de l'excellence qui se résumerait à deux mots : promptitude et qualité dans le traitement des dossiers. Dans cette composante, des actions seront menées pour stimuler le dynamisme du personnel et instituer des cadres pour faciliter les concertations, les échanges entre les différents acteurs afin de lutter contre la lenteur liée au manque de collaboration.

Composante nº3 : Contrôle des services judiciaires

Depuis plusieurs années, le contrôle hiérarchique n'a pas été performant aussi bien au niveau des juridictions, des MAC qu'au niveau de la chancellerie. Cela a contribué à installer le laxisme dans le travail

et à ralentir la productivité au niveau du secteur. C'est pourquoi, pour ces trois années à venir, un accent particulier sera mis sur le contrôle hiérarchique à tous les niveaux à travers les missions d'inspection et le développement des outils de contrôle.

3.1.2. Programme 1.2 : Enracinement de l'indépendance de la Justice

Dans ce programme, l'accent sera mis sur la restauration de la dignité du pouvoir judiciaire et le renforcement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Composante nº1: Restauration de la dignité du pouvoir judiciaire

L'analyse du diagnostique révèle que la restauration de la dignité du pouvoir judiciaire est une condition sine qua non de l'enracinement de l'indépendance de celui-ci,

De ce fait, les actions qui seront menées dans le cadre de cette composante tournent autour de la lutte mutuelle contre la corruption. Il s'agira de la réalisation d'une étude sur l'indépendance du pouvoir judicaire, de la mise en place d'une mutuel de santé de la Justice et du renforcement des instances disciplinaires.

L'amélioration du rendement de la justice évoqué plus haut ainsi que l'amélioration du cadre et des conditions de travail évoquée au programme suivant contribueront aussi à l'amélioration de la dignité du pouvoir judiciaire.

Composante n°2: Renforcement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM)

On a longtemps reproché au CSM, sa domination par l'exécutif. L'évaluation du MAEP a alors recommandé que le CSM soit rendu plus indépendant et autonome. Cela constituerait un indicateur pertinent de mesure de l'indépendance globale de la magistrature.

Ainsi, la loi portant organisation et fonctionnement du CSM sera relue afin de doter ce dernier d'un secrétariat permanent autonome. La relecture permettra également de renforcer le poids des membres élus par leurs pairs.

3.1.3. Programme 1.3: Amélioration des conditions de travail de la Justice

L'amélioration des conditions de travail de la Justice est un préalable à l'amélioration de la productivité des services, des juridictions et des Etablissements pénitentiaires. Pour ce faire, en plus de l'amélioration des conditions de travail de la Justice, une emphase sera mise sur la promotion des TICs au sein du secteur.

Composante nº1: Augmentation des moyens de travail des services judiciaires

De manière récurrente, l'accent a été mis sur les dépenses d'investissement au détriment des dépenses de fonctionnement au niveau du ministère de la Justice. Cela a contribué à ralentir la productivité du secteur de la justice. Dans le cadre du premier PAST de la PNJ, un meilleur équilibre sera recherché entre les investissements et le fonctionnement. Au cours de la période, il sera envisagé la réalisation de l'étude architecturale et la construction du siège du ministère de la justice.

A cet effet, il est prévu l'élaboration et l'exécution de plan d'équipement et de plan d'investissement. Aussi, un fonds d'équipement sera également créé et alimenté pour assurer une meilleure prise en charge du fonctionnement des institutions judiciaires.

Composante n°2: Promotion des TIC au sein du secteur

L'amélioration des conditions de travail passe par la valorisation des TIC. En attendant l'élaboration et l'exécution du schéma directeur informatique, des actions ponctuelles et urgentes d'informatisation seront réalisées.

Il reste entendu que l'utilisation des TIC est soutenue par un équipement conséquent des structures du ministère en matériels et supports informatiques.

3.1.4. Programme 1.4 : Réforme du dispositif juridique et judiciaire

Le programme relatif à la réforme du dispositif juridique et judiciaire comporte trois (3) composantes. Il s'agit de la lutte contre l'insécurité législative et judiciaire, la réforme de l'organisation judiciaire et la promotion de la coopération judiciaire.

Composante n°1: Lutte contre l'insécurité législative et judiciaire

La réforme du dispositif juridique et judiciaire passe aussi bien par la couverture parfaite des domaines de la vie sociale par la loi que par l'effectivité de la loi. Il s'agit prioritairement de réaliser une étude diagnostique du dispositif législatif. Hormis quelques actions ponctuelles qui seront réalisées entre temps, les résultats de l'étude diagnostique constitueront les éléments de base pour la programmation d'activités qui concourront à la lutte contre l'insécurité juridique et judicaire.

Composante nº2: Réforme de l'organisation judiciaire1

Il s'agit de poursuivre la réforme de l'organisation judiciaire à travers une spécialisation et une déconcentration des juridictions. Plus précisément, les actions de cette composante concernent principalement la création de nouvelles juridictions (cour d'appel administrative, tribunal de conflits, etc.) et la mise en œuvre de certaines réformes de la Cour des comptes.

Composante n°3: Promotion de la coopération judiciaire

Il s'agira de tirer profit de la coopération judiciaire avec le Maroc en mettant l'accent sur la modernisation de la justice et la spécialisation des magistrats dans le domaine financier.

En outre, la CONHADA sera opérationnelle à travers la nomination de ses membres et l'élaboration d'un programme d'activités.

Enfin, le gouvernement internalisera les conventions ratifiées par le Burkina Faso et élaborera un recueil contenant l'ensemble des conventions pour lesquelles le BF est partie.

¹ Y compris l'ordre administratif

Les activités permanentes se poursuivront et n'ont pas d'incidence financière. En outre, le voyage d'études au Maroc indiqué plus haut s'inscrit dans le cadre des accords de coopération judiciaire.

3.1.5. Programme 1.5: Réhabilitation du Sceau de l'Etat

Les modalités d'une gestion optimale et sécurisée du sceau de l'Etat sont méconnues. C'est pourquoi une étude sur le sceau sera réalisée et ses conclusions permettront de décliner des actions concrètes en vue de sa réhabilitation.

Aussi, un service en charge du sceau sera-t-il crée au sein du Ministère de la Justice pour coordonner ces actions et contribuer à lutter contre le faux et l'usage du faux en matière de symbole de l'Etat.

3.2. Dynamisation du pilotage du secteur de la Justice

Le pilotage du secteur de la Justice sera dynamisé à travers l'opérationnalisation de deux (2) programmes, à savoir le développement des capacités managériales et la production et l'exploitation des statistiques judiciaires.

3.2.1. Programme 2.1 : Développement des capacités managériales

Ce programme comporte des composantes notamment le renforcement des capacités techniques des structures centrales, l'amélioration du système de programmation et de suivi évaluation, la consolidation de la programmation budgétaire et la réorganisation des structures administratives.

Composante n°1: Renforcement des capacités techniques des structures centrales

Le développement des capacités managériales concerne l'ensemble des cadres supérieurs du ministère de la justice. L'accent sera mis sur l'amélioration du recrutement et de la formation des ressources humaines des directions centrales.

L'accroissement des dotations matérielles, la mise en réseau des directions, l'opérationnalisation des logiciels (de suivi évaluation et de gestion de la formation) et la révision de l'organigramme de la chancellerie sont autant d'activités qui participent par ailleurs à l'atteinte de ce résultat.

Composante n°2: Amélioration du système de programmation et de suivi évaluation

Il s'agit ici de développer la culture des outils de pilotage et de planification des activités au sein de chaque structure centrale et déconcentrée. Aussi, chaque structure devra disposer d'un programme d'activités en cohérence avec la lettre de mission qui lui sera adressée. Ce programme d'activités fera l'objet d'un rapport annuel.

Parallèlement, des cadres de gouvernance internes au ministère (CASEM, conseils du cabinet, conseils de directions, Assemblée Générale (AG) des directions et juridictions (hors AG statutaire), AG des MAC, comité de pilotage de la PNJ, etc.) seront systématisés et leur fonctionnement sera amélioré. Enfin, le dispositif de pilotage de la PNJ sera opérationnalisé.

Composante n°3: Consolidation de la programmation budgétaire

En matière de programmation budgétaire, le CDMT sectoriel et le budget - programme du ministère seront élaborés et renforcés. Par ailleurs, une étude sur l'optimisation du recouvrement des recettes du ministère de la Justice sera réalisée. Aussi, un plan d'optimisation des recouvrements des recettes de service dans le secteur de la justice sera mis en œuvre sur la période.

Composante nº4 : Réorganisation des structures administratives

La réorganisation des structures administratives vise à adapter les différents services du ministère afin de leur permettre de réaliser les ambitions décrites dans la PNJ et les PAST. Dans le cadre de cette réorganisation, il est prévu d'adopter un code de l'organisation judiciaire pour ce qui concerne les juridictions, d'élaborer des manuels de procédures pour les trois directions générales du ministère, de produire des documents décrivant les postes de travail pour chacune des directions centrales.

3.2.2. Programme 2.2 : Production et exploitation des statistiques judiciaires

En ce qui concerne la production et l'exploitation des statistiques judiciaires deux (2) composantes seront exécutées. Il s'agit de la composante relative au renforcement de la production statistique et de celle relative à l'amélioration de l'exploitation des statistiques.

Composante nº1: Renforcement de la production statistique

La pérennisation et l'amélioration de la production statistique demeurent un défi majeur du secteur de la justice. Cela participe incontestablement à la visibilité du secteur ainsi qu'à la promotion de la bonne gouvernance en son sein. Pour ce qui est du présent PAST, la démarche qualité sera appliquée au processus de production statistique.

Composante nº2: Amélioration de l'exploitation des statistiques

La production statistique ne saurait être une fin en soi. Afin de constituer un indicateur de performance de la bonne gouvernance, la production statistique doit être exploitée et mieux utilisée. Pour y arriver, les documents statistiques (annuaires et tableaux de bord) seront dans un premier temps largement diffusés sur support papier, CD ainsi que sur le Web et des séminaires de présentation de ces documents statistiques seront organisés. Dans un second temps, des rapports périodiques sur l'activité de la justice seront élaborés.

3.3. Promotion de l'accessibilité physique et financière

La promotion de l'accessibilité physique et financière passe par la mise en œuvre des programmes relatifs à l'accessibilité au service public de la justice, à l'accessibilité aux auxiliaires de justice et à l'accessibilité financière

3.3.1. Programme 3.1 : Accessibilité au service public de la justice

L'accessibilité au service public se décline en trois composantes notamment la déconcentration et la normalisation des services, la rationalisation de l'affectation du personnel et la promotion de la justice de proximité.

Composante n°1: Déconcentration et normalisation des services

Pour ce qui est du premier PAST de la PNJ, l'option a été faite de minimiser les investissements au profit du fonctionnement. Toutefois, quelques constructions seront réalisées afin non seulement de résorber l'engorgement existant au niveau de certaines juridictions mais d'offrir des cadres appropriés pour la formation des personnels judiciaires. Par ailleurs, des réflexions seront menées en vue de la normalisation des infrastructures pour les rendre conformes aux normes internationales et assurer la durabilité des constructions au niveau du secteur.

L'élaboration et la mise en œuvre du plan de recrutement des personnels judiciaires ainsi que l'amélioration des conditions de travail évoqués par ailleurs participeront au désengorgement des services judiciaires.

Composante nº2: Rationalisation de l'affectation du personnel

Il a été constaté à la lumière des études, l'existence d'une inégale répartition des personnels judiciaires au niveau des juridictions, toute chose qui joue négativement sur la productivité du secteur.

Dans cette composante, il s'agira de définir des normes de fonctionnement pour les juridictions et les MAC en termes d'effectifs et d'établir des critères d'affectation du secteur.

Composante n°3: Promotion de la justice de proximité

La justice de proximité est un moyen essentiel de rapprochement de la justice des justiciables qu'il faut préserver et améliorer. Les efforts seront donc déployés pour l'amélioration du fonctionnement des TD et TAr. En plus du renforcement des TD/TAr, les audiences foraines seront relancées au niveau des TGI.

Aussi, la dotation en moyens de travail des TD et TAr évoquée par ailleurs, contribuera à l'efficacité de ces juridictions de proximité.

3.3.2. Programme 3.2 : Accessibilité aux auxiliaires de justice

Le programme relatif à l'accessibilité aux auxiliaires de Justice se décline en deux (2) composantes. Il s'agit de planifier le recrutement et de renforcer la qualification des auxiliaires de Justice.

Composante nº1: Planification du recrutement

Les auxiliaires de justice sont peu nombreux et fortement concentrés à Ouagadougou et Bobo. Pour résoudre ce problème, un plan de recrutement des auxiliaires de justice (avocats, huissiers et notaires) sera élaboré et mis en œuvre. Aussi, le statut des notaires et huissiers sera telu pour étendre leurs compétences sur l'ensemble du territoire.

Sur la période 2010 – 2012, un plan de recrutement de ces auxiliaires de Justice sera élaboré et mis en œuvre conformément aux besoins du marché et à la dynamique du secteur de la justice.

Composante nº2: Qualification des auxiliaires de justice

En ce qui concerne la qualification des auxiliaires de justice, un programme de formation initiale sera conçu et mis en œuvre.

3.3.3. Programme 3.3 : Accessibilité financière

Les composantes de ce programme concernent l'assistance judiciaire aux personnes défavorisées et le renforcement de la contribution du département de la justice au développement du secteur privé.

Composante nº1: Assistance judiciaire aux personnes défavorisées

Les textes d'application du nouveau décret portant organisation de l'assistance judiciaire seront élaborés et un fonds d'assistance judiciaire sera mis en place et alimenté par des ressources du budget de l'Etat, des contributions des partenaires et autres ressources propres générées par le secteur de la justice.

Composante n°2 : Renforcement de la contribution du département de la justice au développement du secteur privé

La sécurité juridique et judiciaire attire les investisseurs et développe le secteur privé. C'est pourquoi, dans le cadre du PAST, des activités seront menées afin de renforcer le rôle de la justice dans le développement du secteur privé. Il s'agira entre autre de prendre des dispositions afin que la nouvelle tarification des actes de justice soit appliquée par les greffiers en chef, d'informatiser et de rendre fonctionnel le fichier national du RCCM.

Ce résultat est à rapprocher de ceux relatifs à la célérité dans le traitement des affaires commerciales et à la modernisation plus accrue des juridictions commerciales.

3.4. Promotion de l'accessibilité psychologique à la justice

La promotion de l'accessibilité psychologique à la Justice sera faite par le biais de l'accessibilité à l'information juridique et judiciaire, de la crédibilisation de la Justice et de la promotion des modes alternatifs de règlements des différends.

3.4.1. Programme 4.1 : Accessibilité à l'information juridique et judiciaire

Le programme relatif à l'accessibilité à l'information juridique et judiciaire comporte deux composantes à savoir la promotion de l'information juridique et judiciaire générale et la promotion de l'information juridique et judiciaire personnalisée.

Composante n°1: Promotion de l'information juridique et judiciaire générale

Il s'agira principalement de mettre en œuvre le plan de communication du ministère de la Justice. Plus spécifiquement, les différents supports de communication seront exploités autant que possible, des émissions télé et radio seront réalisées tant au niveau national que local.



Composante n°2: Promotion de l'information juridique et judiciaire personnalisée

La promotion de l'information juridique et judiciaire personnalisée se fera à travers la réalisation d'études notamment celles de faisabilité des guichets d'information dans les juridictions et de diagnostique de l'assistance sociale au sein des juridictions. Les recommandations de ces études seront mises en œuvre. Dans le même temps, le Ministère de la justice apportera son appui aux centres d'écoute et boutiques de droit au niveau de différents ministères (MASSN, MPDH), notamment en les associant à certaines de ses formations et en partageant avec eux la documentation (études, textes juridiques, etc.).

3.4.2. Programme 4.2 : Crédibilisation de la Justice

La Crédibilisation de la Justice passe par la transparence des procédures et la prévention des actes de corruption.

Composante n°1: Transparence des procédures

Il s'agit ici d'assurer une large information du public sur les activités du ministère. Ainsi, des conférences de presse seront fréquemment organisées sur des questions d'actualités. Des manuels et brochures sur différentes procédures et actes de justice seront également élaborés et diffusés dans les domaines prioritaires. Enfin, des panneaux seront installés dans chaque juridiction indiquant aux justiciables le coût et les délais d'établissement des actes de justice et des boites à idées seront installées.

Composante nº2: Prévention des actes de corruption

Dans le cadre de la prévention des actes de corruption, il s'agira essentiellement de pénaliser le délit d'apparence, d'internaliser certaines conventions des Nations Unies relatives à la corruption.

Aussi, le numéro vert de la Justice « 80 00 11 50 » sera installé et opérationnalisé.

Ce résultat ne saurait être atteint sans le contrôle hiérarchique relevé plus haut et le renforcement des moyens de travail de l'Inspection technique des services judiciaires.

3.4.3. Programme 4.3 : Promotion des modes alternatifs de règlements des différends

Ce programme répond du principe directeur relatif à l'inculturation du système judiciaire énoncé dans la PNJ. Il consiste pour ce qui est du présent PAST, en la relecture du Code de procédure pénale pour y intégrer la médiation pénale et l'appùi à la mise en place d'une structure spécifique chargée de la défense des enfants.

3.5. Renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires

L'axe stratégique concernant le renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires comprend deux (2) programmes relatifs à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale et au renforcement de l'efficacité de l'administration pénitentiaire.



3.5.1. Programme 5.1 : Amélioration du fonctionnement de la justice pénale

Le programme relatif à l'amélioration du fonctionnement de la justice pénale se compose de trois (3) composantes qui concernent la réforme du droit pénal, le renforcement de la police judiciaire et des juridictions pénales et la lutte contre la détention abusive et la surpopulation carcérale.

Composante nº1: Réforme du droit pénal

Cette composante concentre l'ensemble des activités relatives à la relecture ou à l'adoption de textes tant de fond que de forme en matière pénale. Pour ce PAST, Il s'agit d'une part, de relire les textes sur les frais de justice criminelle, le code pénal, le code de procédure pénale, le code des personnes et de la famille et d'autre part, d'adopter un code de protection des enfants.

Composante n°2: Renforcement de la police judiciaire et des juridictions pénales

L'amélioration de la prestation de la police judiciaire et des juridictions pénales sera atteinte grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie criminelle. Toutefois, en attendant l'élaboration d'une telle politique, une note d'orientation pénale sera élaborée chaque année.

Composante nº3: Lutte contre la détention abusive et la surpopulation carcérale

La réalisation optimale de ce résultat passe par la tenue d'une réflexion sur la détention préventive. En tout état de cause, d'autres activités seront réalisées dans le cadre de cette composante en l'occurrence la sensibilisation des structures d'accueil des tigistes et la réalisation de films documentaires sur le TIG.

D'autres activités retenues par ailleurs (élaboration de la politique criminelle, contrôles des juridictions et des MAC, accroissement de la capacité d'accueil de l'administration pénitentiaire, etc.) ont aussi un effet sur la réduction de la surpopulation carcérale.

3.5.2. Programme 5.2 : Renforcement de l'efficacité de l'administration pénitentiaire.

L'atteinte du renforcement de l'efficacité de l'administration pénitentiaire passe par l'amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires, la promotion et la protection des droits des détenus, la promotion de la réinsertion sociale des détenus et le développement du partenariat avec la société civile.

Composante n°1: Amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires

La gestion optimale des établissements pénitentiaires exige la relecture du Kiti 103 portant réglementation pénitentiaire. Cette relecture sera programmée dans le cade de ce PAST.

Le contrôle des établissements pénitentiaires, la planification des recrutements, l'amélioration de la formation initiale et continue et l'adoption d'un ensemble de textes relatifs à la garde de sécurité pénitentiaire sont entre autres activités participant à la bonne gestion des EP.

Composante n°2: Promotion et protection des droits des détenus

Il s'agit de renforcer les activités relatives à l'information, la communication, l'alphabétisation et l'entretien du détenu (hygiène, santé et alimentation). Les questions transversales telles que le genre sont également prises en compte dans cette composante avec des activités au profit des femmes et des mineurs.

Il s'agit de la poursuite de la séparation stricte par sexe et par catégorie de détenus au sein des établissements pénitentiaires par la construction de quartiers pour femmes et de quartiers pour mineurs.

Pour le respect et la protection des droits des détenus, le contrôle régulier des services pénitentiaires, la concertation permanente et la formation des acteurs pénitentiaires sont prévues par ailleurs. La mise en œuvre de ces activités commande de renforcer le partenariat avec les ONG et associations. Enfin, l'organisation annuelle de la journée portes ouvertes sur la justice et de la journée du détenu contribuera à renforcer l'information des détenus.

Composante n°3: Promotion de la réinsertion sociale des détenus

Les activités classiques de réinsertion sociale telles que les placements, les renouements des liens familiaux, les activités de productions pénitentiaires seront renforcées et perpétuées. En outre et plus spécifiquement, une étude de faisabilité sur la création d'un fonds de soutien au profit des détenus sera réalisée.

Enfin, des actions seront menées en vue de la mise en place d'un système d'examen préférentiel des dossiers d'information impliquant des enfants et pour l'application préférentielle des mesures alternatives à l'emprisonnement aux mineurs privés de libertés.

Composante nº4 : Développement du partenariat avec la société civile

Il s'agit ici, de coordonner efficacement les actions des intervenants pénitentiaires. Cela se fera à travers l'élaboration d'un texte régissant ces actions. Par ailleurs, des rencontres annuelles impliquant ces derniers, seront instituées et tenues. A cet effet, des cadres de concertation multilatéraux sont prévus.

3.6. Renforcement de l'état des personnes

Le renforcement de l'état des personnes passe par la mise en œuvre de deux (2) programmes notamment l'amélioration de la gestion de l'état-civil et la réhabilitation du casier judiciaire.

3.6.1. Programme 6.1 : Amélioration de la gestion de l'état-civil

Ce programme vise à perfectionner la gestion de l'état civil. Ainsi, un guide complet y relatif sera élaboré. Par ailleurs une réflexion sera menée sur la création d'un secrétariat permanent de l'état civil et une étude sur la modernisation de cet état civil sera organisée.

Ce résultat sera également atteint grâce aux efforts de redynamisation des TD/TA au niveau des collectivités territoriales

3.6.2. Programme 6.2: Réhabilitation du casier judiciaire

La mise en œuvre de ce programme vise à rendre le casier judiciaire fiable. Ce document devrait permettre la traçabilité du passé pénal des personnes. Pour ce faire, l'accent sera mis d'une part, sur le rétablissement

des pièces périodiques et d'autre part, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan opérationnel de réhabilitation et de modernisation du casier judiciaire.

L'exploitation de la base de données de l'Office Nationale d'Identification (ONI) et l'informatisation des juridictions prévues par ailleurs aideront notamment à réhabiliter rapidement le casier judiciaire et à le rendre plus disponible aux usagers.

IV. STRATEGIES DE MISE EN OEUVRE

Pour la mise en œuvre des actions du PAST 2010-2012, plusieurs stratégies seront développées à moyen terme, notamment la stratégie de communication, la stratégie de renforcement des capacités des ressources humaines, la stratégie d'équipement, la stratégie d'investissement et la stratégie de mobilisation des ressources, etc.

4.1. Stratégie de communication

L'appropriation de la PNJ et des différents PAST de mise en œuvre nécessite une synergie d'actions autour de leur exécution. A ce titre, un plan de communication a été élaboré afin d'accompagner la mise en œuvre de la PNJ à travers les différents PAST. A court et moyen terme :

- des ateliers de lancement de la PNJ et du plan d'action seront organisés avec tous les acteurs ;
- des tournées de sensibilisation seront par ailleurs organisées en direction des structures déconcentrées du MJ et de leurs partenaires locaux, non seulement pour leur expliquer l'esprit et la lettre des programmes et activités, mais aussi pour noter leurs préoccupations en vue de la prise en compte dans le cadre du glissement annuel du plan d'actions;
- des communiqués de presse après chaque comité de pilotage seront émis ;
- des rapports en Conseil des ministres seront périodiquement élaborés pour un meilleur suivi politique de la PNJ et du PAST;
- des cadres de concertations nationaux et régionaux se tiendront au cours de la période.

4.2. Stratégie de renforcement des capacités des ressources humaines

Le renforcement des capacités des acteurs est le gage de la réussite de tout projet. La stratégie qui est mise en place dans le cadre du PAST, repose non seulement sur la réactualisation des plans de formation initiale des différents corps mais aussi et surtout sur la définition et la mise en œuvre d'un plan de formation continue. Pour la période 2010 – 2012, plusieurs thèmes de formation assez diversifiés seront assurés et concerneront les domaines problématiques de la Justice. Le plan de formation continue sera actualisé pour prendre en compte régulièrement les préoccupations des acteurs du secteur.

Pour la mise en œuvre, le comité chargé de la formation continue au sein du Ministère devra se réunir plus souvent afin d'évaluer et d'orienter la mise en œuvre du plan de formation.

4.3. Stratégie d'équipement

Afin, d'une part, de permettre aux structures nouvellement créées, de fonctionner de manière optimale, et d'autre part, de pallier le défaut d'équipement des structures centrales et déconcentrées, un plan d'équipement sera élaboré. Ce plan comprendra toutes les actions d'équipement (moyens logistiques adéquats, bureautiques et informatiques) induites par la PNJ et son PAST.

4.4. Stratégie d'investissement

Toutes les actions d'investissement induites par la PNJ et son PAST ont été cataloguées dans le cadre d'un plan d'investissement. Il s'agit notamment de constructions nouvelles (juridictions, établissements pénitentiaires, centre de formation, chancellerie, etc.) et de réhabilitation d'infrastructures existantes, conformément à la stratégie nationale d'investissement basée sur la priorisation stratégique des investissements.

La cohérence entre les équipements et les investissements a été recherchée afin d'éviter les difficultés de fonctionnement des structures dans le secteur de la justice.

4.5. Stratégie d'informatisation

Afin d'assurer la cohérence, l'efficacité des acquisitions et applications informatiques, un plan d'informatisation a été élaboré. La cohérence entre cette stratégie d'informatisation et celle d'équipement a été recherchée, afin que les acquisitions en matériel informatique prévues dans la stratégie d'informatisation soient prises en compte dans la stratégie d'équipement.

4.6. Stratégies de mobilisation des ressources

Compte tenu du coût assez élevé des plans d'action sectoriels triennaux, une stratégie de mobilisation de ressources a été élaborée pour accompagner la mise en œuvre du PAST. Il s'agit de l'élaboration d'instruments de programmation budgétaire notamment le cadre de dépenses à moyen terme et le budget programme. Ces instruments permettront d'allouer efficacement les ressources par axes et programmes conformément aux résultats recherchés sur la période 2010-2012 d'une part et de mobiliser des ressources pour le financement des PAST d'autre part y compris les ressources générées par les activités de justice.



La prise en compte des incidences financières des actions du PAST est réalisée à travers le cadre budgétaire à moyen terme. Il prend en compte le coût du PAST par axes stratégiques et informe sur les sources et besoins de financement du PAST au cours de la période 2010-2012.

5.1. Besoins financiers du PAST 2010-2012

Le plan d'action sectoriel triennal (PAST 2010-2012) de la Politique nationale de justice (PNJ) s'évalue en terme de besoins financiers à 36 042 631 376 FCFA et est réparti par axe stratégique ainsi qu'il suit :

-			0		
1 0	ы	0011	~~		
14	D.	eau	11	1	

lat	PARAGORIA SENDENCIA SENDEN									
2	alen (Angle	2000	20(8)	anu	PAGNITANE.	।%बर्टी				
1	Renforcement des capacités globales de la Justice	1 646 007 646	3 454 550 563	3 669 207 765	8 799 765 974	24,41%				
2	Dynamisation du pilotage du secteur de la Justice	136 100 000	259 750 000	128 500 000	524 350 000	1,45%				
3	Renforcement de l'accessibilité physique et financière	4 388 450 000	6 151 750 000	7 126 350 000	17 666 550 000	49,02%				
4	Renforcement de l'accessibilité psychologique	102 700 000	168 500 000	122 000 000	393 200 000	1,09%				
5	Renforcement de la justice pénale et de l'administration des établissements pénitentiaires	2 064 505 402	3 047 230 000	3 490 030 000	8 601 765 402	23,87%				
6	Renforcement de l'état des personnes	2 000 000	35 000 000	20 000 000	57 000 000	0,16%				
то	TAL	8 339 763 048	13 116 780 563	14 586 087 765	36 042 631 376	100,00%				

Source: DEP-MJ 2009; Matrice PAST 2010-2012

La répartition des besoins financiers permet de constater que près de 50% des besoins financiers totaux du PAST sont consacrés au renforcement de l'accessibilité physique et financière. Cet état de fait s'explique aisément l'option prise par le ministère d'œuvrer à rapprocher d'avantage la justice du justiciable et ce par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires pouvant empêcher le libre accès des citoyens à la justice.



5.2. Structure du CDMT

Le PAST fait partie intégrante du Cadre de dépense à moyen terme (CDMT) de 2010-2012 du Ministère de la justice. Pour ce faire, la programmation financière des activités et des programmes du plan d'action sectoriel triennal 2010-2012 est intégrée dans le cadre de dépense à moyen terme (CDMT).

Tableau n°2:

Besoins finance	iers/Amice	2010	2016	20.12	ોંલાં
Besoins additionnels	financiers	8 339 763 048,00	13 116 780 563,00	14 586 087 765,00	36 042 631 376
Besoins récurrents	financiers	4 928 607 919	5 697 194 725	5 928 457 042	16 554 259 687
Total		13 268 370 967	18 813 975 288	20 514 544 807	52 596 891 063

Source: CDMT 2010-2012 revue; MJ; DAF 2010

Les besoins financiers additionnels du CDMT 2010-2012 correspondant au coût du PAST 2010-2012 de la PNJ sont la traduction financière des actions nouvelles à mener par le ministère de la justice. Estimés à 36 milliards sur la période, ces besoins sont la traduction financière des activités du PAST-PNJ sur la période 2010-2012. Par ailleurs, les besoins financiers récurrents représentent quant à eux, la traduction financière des activités classiques et courantes du ministère de la justice. Ils s'élèvent à 16,5 milliards sur la période soit une moyenne de 5,5 milliards par an.

La détermination des besoins financiers totaux du CDMT s'est faite par la sommation des besoins financiers récurrents et des besoins financiers additionnels.

5.3. Sources et besoins de financement

Le financement du PAST 2010-2012 sera principalement assuré par les ressources publiques, notamment le budget de l'Etat et la contribution des partenaires techniques et financiers.

Les projections des besoins financiers sur la base des hypothèses du CDMT (2010-2012) sont estimées à environ 36, 042 milliards dont 23,290 milliards sur fonds propres, soit 67,29%.



Le tableau ci-dessous présente les annonces par acteurs et le gap de financement.

Tableau n°3:

<u>Tableau n°3 :</u>				
	Note: Sign State (NA	NACONALISMON INCOMES	Will (Char	
Mhzowamani	200	20015	anti,	(Congri)
Ressources disponibles Etat (allocation CBMT 2010-2012)	10 047 646 000	12 170 702 000	12 390 798 000	34 609 146 000
Dont dépenses courantes	5 158 246 000	6 772 102 000	7 126 748 000	19 057 096 000
Dont investissement	4 889 400 000	5 398 600 000	5 264 050 000	15 552 050 000
Ressources disponibles extérieures	1 406 606 713	620 520 000	317 980 000	2 345 106 713
ICF(subvention)	1 186 875 000	373 125 000	-	1 560 000 000
CCI-B(subvention)	8 925 000	17 075 000	-	26 000 000
PACDE	36 000 000		-	36 000 000
MCA	12 340 000	130 320 000	217 980 000	360 640 000
France/PAIJ (subvention)	127 911 613	-	-	127 911 613
UE	-	-		-
UNICEF	34 555 100	100 000 000	100 000 000	234 555 100
Total ressources disponibles (Etat + PTFs)	11 454 252 713	12 791 222 000	12 708 778 000	36 954 252 713
Besoins financiers CDMT 2010-2012	13 268 370 967	18 813 975 288	20 514 544 807	52 596 891 063
GAP ou besoin de financement CDMT 2010- 2012	1 814 118 254	6 022 753 288	7 805 766 807	15 642 638 350

Source: CDMT 2010-2012 revue; MJ

Le gap de financement sur la période 2010-2012 s'élève à près de 15,642 milliards de francs CFA. Ce montant est à rechercher auprès de l'Etat et des partenaires techniques et financiers sur la période 2010-2012.



VI. DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE SUIVI EVALUATION

Pour la mise en œuvre de la Politique Nationale de Justice, un dispositif de pilotage et de suivi évaluation comportant plusieurs niveaux est mis en place. Ainsi, un comité de pilotage, assisté d'un secrétariat technique et de groupes thématiques (GT) sera mis en place. Les groupes thématiques appuient le travail permanent des structures d'exécution et assurent le relais des activités avec le comité de pilotage.

6.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage de la PNJ (CP-PNJ) est présidé par le Ministre de la justice et se tiendra deux fois par an en marge des CASEM du Ministère de la justice. Sont membres du comité de pilotage : l'inspection technique des services judiciaires, les conseillers techniques, le secrétariat général, les directeurs généraux et centraux du MJ, les présidents des hautes cours et des cours d'appel, les représentants des ministères, des institutions et collectivités territoriales partenaires, les PTFs, le secteur privé et la société civile.

Le Comité de pilotage a pour mission de superviser la mise en œuvre de la Politique Nationale de Justice (PNJ). A ce titre, il est chargé notamment :

- de donner les orientations nécessaires pour la mise en œuvre des actions ;
- de valider les politiques, les standards, les indicateurs et les cibles proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la PNJ et leurs actualisations périodiques ;
- d'approuver les différents plans triennaux et annuels de mise en œuvre de la PNJ et les budgets y afférents;
- de promouvoir et suivre la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des plans d'actions sectoriels triennaux (PAST);
- d'assurer le suivi externe de l'exécution des PAST sur la base des rapports techniques et financiers;
- de veiller au respect des chronogrammes d'exécution des actions programmées ;
- d'analyser leur niveau d'exécution et proposer des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées;
- d'approuver les rapports des évaluations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des PAST :
- de formuler des recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la PNJ.

6.2. Secrétariat technique

Considéré comme l'instance technique du comité de pilotage, le secrétariat technique du comité de pilotage est assuré par la direction des études et de la planification. Il est composé du secrétaire technique assuré par

le directeur des études et de la planification et des membres, représentés par les rapporteurs des groupes thématiques. Le secrétariat technique est chargé :

- de renseigner régulièrement les indicateurs et les cibles proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la PNJ et leurs actualisations périodiques;
- de produire les différents projets de plans triennaux et annuels de mise en œuvre de la PNJ;
- de produire les budgets des sessions et des groupes thématiques ;
- de suivre la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution des plans d'actions sectoriels triennaux (PAST);
- d'assurer le suivi interne de l'exécution des PAST sur la base des rapports techniques et financiers des groupes thématiques ;
- d'analyser leur niveau d'exécution et proposer des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées;
- de centraliser les rapports des évaluations réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des PAST;
- de produire les rapports de mise en œuvre du PAST;
- de transmettre les documents aux membres du comité de pilotage ;
- de proposer des suggestions et recommandations et toutes mesures correctives idoines pour la bonne mise en œuvre de la PNJ.

6.3. Groupes thématiques

Quatre (4) groupes thématiques (GT) sont constitués en fonction, d'une part des grands domaines d'activités de la justice, et d'autre part, des besoins en renforcement des capacités induits par la PNJ. Il s'agit notamment des groupes « affaires civiles et commerciales », « affaires pénales et pénitentiaires », « affaires administratives et sociales », « renforcement des capacités ».

Les membres du GT sont proposés par les premiers responsables des structures du Ministère de la justice et des structures partenaires concernées par les thématiques du groupe. Ils sont choisis parmi les cadres des structures opérationnelles ayant une responsabilité sur les activités du PAST. Ils doivent justifier de compétences leur permettant de reverser avec rigueur et esprit de suite, les préoccupations et les contributions de leur structure au sein des instances du dispositif de pilotage.

Les GT ont en charge de gérer les interrelations entre les activités participant à un même programme (ou un ensemble de programmes). Pour ce faire, ils constituent des espaces de partage de l'information et de recherche de solutions mobilisant les structures opérationnelles en charge des activités et l'ensemble des partenaires intéressés ou concernés par les thématiques.

Leurs tâches principales sont les suivantes :

- élaborer et adopter un programme de travail annuel;
- préparer des projets de PAST dont ils ont la charge;

- préparer le cadre de financement pour les programmes et composantes dont ils ont la charge ;
- suivre de la mise en œuvre des activités placées sous leur responsabilité directe notamment à travers la mise en commun des éléments d'exécution des activités par les structures opérationnelles, le partage d'expériences et la recherche de solutions aux problèmes rencontrés;
- préparer des rapports périodiques destinés au comité de pilotage;
- évaluer périodiquement leurs propres activités.

Les groupes thématiques se réunissent une fois par mois et chaque fois que de besoin sur les thématiques relevant de leur domaine. Leurs sessions sont sanctionnées par un compte rendu établi par le rapporteur. Le projet de compte rendu est soumis aux membres du groupe dans les sept (7) jours de la tenue de la réunion. Ceux-ci disposent d'un délai de trois (3) jours pour communiquer leurs observations au rapporteur.

Les présidents des groupes thématiques se réunissent au moins une fois par trimestre et chaque fois que de besoin pour une mise en cohérence des résultats de leurs travaux et pour préparer la session du comité de pilotage. Le secrétariat de ces sessions est assuré par le directeur des études et de la planification. Le processus d'élaboration des comptes rendus est similaire à celui des groupes thématiques. Le compte rendu est transmis au Garde des Sceaux, Ministre de la justice, président du Comité de pilotage dans les meilleurs délais.

Des arrêtés ministériels seront pris pour encadrer le dispositif et nommer les responsables. Des termes de référence seront également élaborés pour orienter le fonctionnement des groupes thématiques.

6.4. Structures de mise en œuvre

Les structures de mise en œuvre sont composées des structures internes du MJ, de celles de certains ministères et institutions, des représentants des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

Chaque structure de mise en œuvre, devra créer une cellule composée des points focaux, membres des groupes thématiques pour un suivi permanent des activités du PAST dont elle est chef de file.

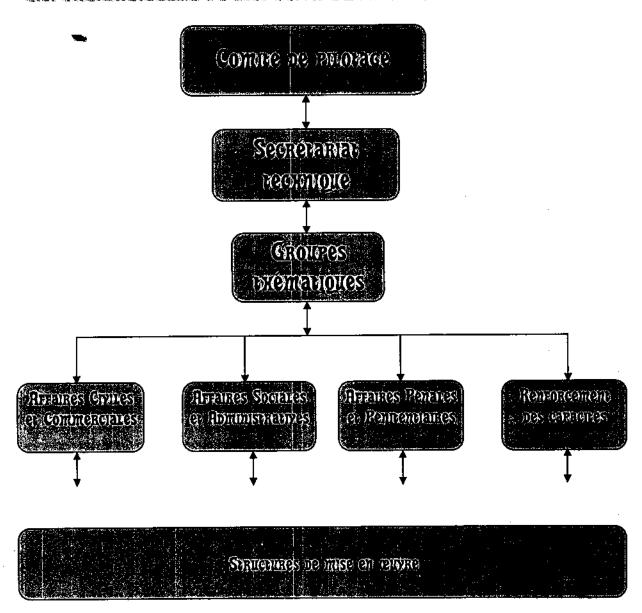


Tableau n°3

Niveau de suivi évaluation	Organes	Responsabilité	Périodicité
1	Comité de pilotage	Ministre de la justice, SG	Semestriel
2	Secrétariat technique	Directeur des études et de la planification	Trimestriel Mensuel
3	Groupes thématiques	Président de groupe	Mensuel Hebdomadaire
4	Structures de mise en œuvre	1 ^{ers} responsables des structures	Hebdomadaire Permanent

Le suivi évaluation aboutira à la production et à la diffusion de rapports périodiques de mise en œuvre des actions du PAST 2010-2012.

-8.5 ORGANIGRAMME DU DISPOSITI DE PILOTAGE ET DE SUIVILEVALUATION





CONCLUSION

La mise en œuvre de la PNJ sera matérialisée par l'exécution de huit (8) Plans d'Actions Sectoriels Triennaux successifs et glissants annuellement sur la période 2010-2019. Ils permettront d'asseoir les fondements d'une justice (vision) conformément aux attentes des populations et de tous les acteurs du développement. Le premier PAST 2010 -2012 de la PNJ dont les ambitions portent sur la mise en place d'instruments pertinents et opérationnels de pilotage et de suivi évaluation permettra de consolider les acquis du PC-PANRJ, d'améliorer les conditions de travail des acteurs de la justice, de renforcer la production et la diffusion des services judiciaires et de rendre plus accessible la justice aux justiciables.

Pour ce faire, le pilotage, le suivi évaluation, les cadres de concertations sectorielles seront implémentés et renforcés au cours de la période, notamment par la création d'un comité de pilotage, des groupes thématiques et des cadres de concertation bilatéraux au niveau national et déconcentré.

Aussi, l'informatisation de la chancellerie, des juridictions et des établissements pénitentiaires permettrait de renforcer la performance de la de la justice et d'atteindre les objectifs nationaux en matière de développement durable.

La mesure de la performance se fera à partir de la production annuelle des statistiques judiciaires sur la base des données de la chancellerie, des juridictions et des établissements pénitentiaires. Ainsi, il sera produit annuellement l'annuaire statistique et le tableau de bord de la justice.

Par ailleurs, un cadre de résultats, élaboré sur la base des situations de référence et des cibles sur la période 2010-2012 de dix (10) indicateurs de résultats permettra de faire un suivi évaluation périodique de la réalisation des résultats et de l'atteinte des cibles.

En somme, sur la période 2010-2012, le coût des interventions des acteurs du secteur de la justice s'élève environ 36 milliards de francs CFA, soit une moyenne 18 milliards par an. Le financement du plan d'action sectoriel triennal 2010-2012 sera assuré par les ressources du budget de l'Etat à hauteur de 23 milliards de francs CFA sur la période. Le reste à hauteur de 13 milliards de francs CFA devrait être pris en charge par les contributions des partenaires techniques et financiers d'une part et celles du secteur privé et des organisations de la société civile dans une moindre mesure d'autre part.



ANNEXES

Annexe1: Matrice de programmation (physique et financière) triennale

Annexe2 : Cadre de résultats



1. Matrice de programmation (physique et financière) triennale

	,										-							
	ભૂતમાં કામિયા કોર્કે જ્લામાં		,	1	A rechercher	A rechercher	ETAT	A rechercher	A rechercher	A rechercher	A rechercher	A rechercher	ETAT	ETAT	A rechercher	ETAT, ICF, MCA	ETAT	34,
collainte.	Poet PAST 300-200		2 161,17	1 503,92	3,75	3,75	30,00	,	ŀ	20,00	3,75	3,75	30,00	5,00	10,00	1 393,92	,	
Projection in the constant of the contract of	3005	2	635,09	399,59	-	1	15,00	,	PM	10,00	. 1	,	10,00	,	1	364,59	,	
Appropriate Sections	3006	5 m s	666,34	427,09	•		15,00	1	PM	10,00	-	,	10,00	5,00	10,00	77,09	'	
	3000	4 18, 2	859,74	677,24	3,75	3,75	-	PM		PM	3,75	3,75	10,00	PM	PM	652,24	1	ļ
Pengaramanian Parigu	210%						×	,	×	×			×			×		
	31911						×	, L	×	×			×	×	×	×		
(a) (C)	Ĭ.				X	×		×		×			×	×	<u>×</u>	×	×	
annia.	71 (17)		·	-			_	_			×	×				×		
500	7. 11.	and barrature.					_			-	_					х		
								Ε̈́		- E	-							İ
	Stengthier Personation Personation	ali manimasa manasa manasa manasa manasa da karanda da karanda da karanda da karanda da karanda da karanda da k Karanda da karanda da k	tisme des	lation des	DRH, DGAJJ, DGGSP	DRH, DEP, DGGSP	SG, DRH	DGAJJ, DGGSP	DRH, PJ, Gendarmerie Nat.	DRH, DEP, DGAII. DGGSP	DGGSP	DGGSP, SG	DGGSP	DRH, ENAM, DGGSP	DRH, DGAJJ, DEP, DGGSP, DGAP	DEP/DRH	DGAJJ	
	Dasguration des rationals à maite passes et	And the second s	Renf	Composante nº1: Recrutement, gestion et formation des	†		Mettre en œuvre le plan de recrutement	\top	1	Elaborer un plan de carrière du personnel du	1			O Actualiser le programme de formation initiale du personnel du ministère de la justice		2 Mettre en œuvre le plan de formation continue	3 Créer un institut national de formation aux métiers de justice	
	Course gettivités		1.1	1.1.1	1.1.1.1	1.1.1.2	1.1.1.3	1.1.1.4	1.1.1.5	1.1.1.6	1.1.1.7	1.1.1.8	1.1.19	1.1.1.10	1.1.11	1.1.12	1.1.1.13	7
																	, ,	-

	Designation for survited a menonical	Normentelleric	OK Western	0)	andickie inoug	2000		Aprillation,	Populari indiaminator	, som	
Januar.	the same of the same of			671 671	. Alter	310%	0.0%		71(0)%	2005-0102	Trendsmedic
1.1.2	Composante nº2: Développement de la culture de l'excellence par les services judiciaires	de l'excellence					51,00	51,00	112,50	269,75	
1.1.2.1	Elaborer et adopter une circulaire pour fixer les délais de traitement des dossiers	DGAJJ, PG, 1 ^{er} Président		×	4	, 	1	. '		-	ETAT
1.1.2.2	Elaborer et adopter une circulaire pour fixer les délais de délivrance des actes de justice	DGAJJ, PG, 1 ^{et} Président		×	,	,			,	,	ETAT
1.1.2.3	Elaborer des rapports trimestriels d'évaluation des délais de traitement des dossiers et actes de justice	DGAJJ, PG, DEP	·		×	×	,	'	,	1	ETAT
1.1.2.4	Elaborer et adopter une circulaire pour instruire les chefs de juridictions à constituer par chambre, un groupe fonctionnel de travail fixe autour du magistrat (greffiers de chambres permanents)	DGAJJ		×			ı	ı	,		ETAT
1.1.2.5	Institutionnaliser au niveau national des cadres bilatéraux de concertation (MJ-MATD, MJ- MPDH, MJ-MASSN, MJ-MSécu, MJ- MAECR, MJ-MEF, MJ-MDéf.)	SG		×	,		,	1	1		ETAT
1.1.2.6	Tenir les cadres de concertation bilatéraux	MJ, SG MATD, MASSN, MD			×	×	ı		ı	-	ETAT
1.1.2.7	Tenir annuellement une rencontre entre les procuteurs et les OPJ	Cours d'appel				×	51,00	51,00	51,00	153,00	ETAT
1.1.2.8	Institutionnaliser au niveau local des cadres de concertation multilatéraux (juridictions, établissements pénitentiaires, OPJ, OSC, Action sociale, Gouvernorats, haut-commissariat, mairies, etc.)	Cours d'appel		×	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	(,	,	1	ETAT
1.1.2.9	Tenir les cadres de concertation multilatéraux	Cours d'appel	· • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		X	X	-	50,50	50,50	101,00	A rechercher
1.1.2.10	Institutionnaliser un cadre de concertation entre le MI et les OSC intervenant en milieu judiciaire	SG, DGAJJ		X			1	,		ŀ	ETAT
1.1.2.11	Tenir les cadres de concertation MJ-OSC	SG			X	×	,	1,00	1,00	2,00	A rechercher
1.1.2.12	Institutionnaliser un cadre de concertation entre magistrats du parquet, juges d'instruction et juges des chambres criminelles	Cour d'appel	•	×			, -	ı	ı	,	ETAT
1.1.2.13	Tenir les cadres de concertation entre magistrats du parquet, juges d'instruction et juges des	Cour d'appel			×	×		'	'	,	ETAT

			Harator 4	dining (10)	" Pawagui	- 570		Progesimilar	માંછા દિશામાં ભાષ	Service Servic	
(Confire)	नवर्ग निर्मालाम् १८ व्हान्यम् । का चलामसम्बद्धाः	Ment (cititie)	2000	1,	=					Tracell Passif	Stongens it.
The Martin		/Percerences	मुख मुख	119 III.	20r		(I) (I)	Z() (1)	2102	300-306	ngijearen
A	chambres criminelles										
1.1.2.15	Mettre en place (réhabiliter) un comité de concertation sur la revue burkinabé de droit	DGAJJ, UO			×		,	3,75	,	3,75	ETAT
1.1.2.16	 	DGAJJ, UO, DCPM				×	,	,	5,00	5,00	A rechercher
1.12.17	Définir un système de motivation pour le personnel judiciaire	CAB			×		,			'	ETAT
1.1.2.18		CAB, SG, DEP				×			5,00	5,00	A rechercher
1.1.3	1	ires					131,50	133,00	123,00	387,50	
1.1.3.1	Produire un recueil des textes règlementaires de contrôle	rrsj, sG		×			2,00	'	1	5,00	A rechercher
1.1.3.2		ITSJ, SG			×		,	10,00		10,00	A rechercher
1.1.3.3		ITSJ		×			PM			, ,	ETAT
1.1.3.4		ITSJ		×			5,00	-	'	5,00	PAIJ
1.1.3.5	 	ITSJ, DGAP, Juridictions, DGSP		×	×	X	25,00	25,00	25,00	22°00	A rechercher
1.1.3.6	.6 Inspecter régulièrement les Parquets	PG		×	X	X	8,00	8,00	8,00	24,00	A rechercher
1.1.3.7	.7 Inspecter régulièrement les cabinets d'instruction	Chambre d'accusation		×	×	×	8,00	8,00	8,00	24,00	A rechercher
1.1.3.8	.8 Inspecter régulièrement les services de la chancellerie	ITSJ		×	×	×	PM	PM	PM	'	ETAT
1.1.3.9	 	ITSJ		×	×	×	8,00	8,00	8,00	24,00	A rechercher
1.1.3.10	Superviser ou contrôler régulièrement l'activité de la police judiciaire	PF	-	×	×	×	24,00	24,00	24,00	72,00	A rechercher
1.1.3.11		PF		×	×	×	24,00	24,00	24,00	72,00	A rechercher
1.1.3.12	Superviser ou contrôler régulièrement l'activité des tribunaux départementaux/TA	TI/TGI		×	×	×	24,00	24,00	24,00	72,00	A rechercher

			Property	(elitzite)	Physic	3116		Tanan area.	भारतातु । वि	Pagething of Physyne , Pagething and Physician	A comment of the comm
(C)34(5)	DESTRUCTION OF SECURITY OF THE CO.	STATISTICS.	(I)								Soviete Bereit.
्रत्नाज्ञास्त्रः	paggemine ereomposine	/Partenutes	TF. 179	113 116	30.6	ana	40 to	301	aur	30K-110E	Digital Cancella
1.1.3.13	Suivre régulièrement l'activité des cabinets d'avocats	DGAJJ, PG		×	х	X	PM	1,00	1,00	2,00	A rechercher
1.1.3.14	Suivre régulièrement l'activité des cabinets d'huissiers	DGAJJ, PG		X	X	X	PM	0,50	0,50	1,00	A rechercher
1.1.3.15	Suivre régulièrement l'activité des cabinets de notaires	DGAJJ, PG		×	×	X	0,50	0,5	0,5	1,5	A rechercher
1.2	Programme 1.2 : Enracinement de l'indépendance de la Justice	ce de la					0,50	83,00	15,00	98,50	
1.2.1	Composante n°1 : Restauration de la dignité du pouvoir judiciaire	pouvoir					0,50	79,50	15,00	95,00	
1.2.1.1	Améliorer la tenue des instances disciplinaires (CSM, conseil de discipline)	CAB		×	×	×	-	'		,	ETAT
1.2.1.2	Mener une réflexion pour la représentation du pouvoir judiciaire au sein du protocole d'Etat	DGAJJ		'	×		0,50	-	,	05'0	A rechercher
1.2.1.3	Réaliser une étude sur l'indépendance du pouvoir judiciaire	DEP, CAB, SG			×	×	PM	00,09	,	00'09	A rechercher
1.2.1.4	Mener une réflexion sur la faisabilité d'une mutuelle de santé de la justice	DEP, DRH, DAF, DGGSP, DGAJJ		×	×		ΡM	3,00	ı	3,00	ETAT
1.2.1.5	Instituer une mutuelle de santé de la justice	SG, DRH			$\mathbf{x}_{\mathbf{q}}$		_	1,50	-	1,50	ETAT
1.2.1.6	Faire fonctionner la mutuelle de santé de la justice	SG, DRH, DAF, DGGSP			×	X	-	15,00	15,00	30,00	ETAT
1.2.2	Composante n'2 : Renforcement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM)						•	3,50	1	3,50	
1.2.2.1	Relire la loi portant organisation et fonctionnement du CSM	DGAJJ		,	×	ı	1	3,50		3,50	ETAT
1.3	Programme 1.3 : Amélioration des conditions de travail de la Justice	e travail de la					764,52	2 673,46	2 989,12	6 427,10	
1.3.1	Composante n°1: Augmentation des moyens de travail des services judiciaires	e travail des	•				735,52	2 004,46	2 299,12	5 039,10	
1.3.2	Elaborer annuellement un plan d'équipement du ministère de la Justice	DAF, DEP, PRM		×	×	×	2,00	2,00	2,00	00,0	ETAT

1			Dist.	Samme.			30.0			Hogermmyten Triviette	tae.	
Codes	ાથી તમાના દ ક ાલાના ક ્રાહ્માના કર્યા હતા.	Structure.		3000			, ,			\$ \\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Tarn Past	Statistics are
serivites			1733 1733	(A) (E)	Ž	301	770 PX	70 1 (0)	370 F	/aff/	্বজ্জন	instrict name
1.3.3	Exécuter le plan d'équipement	DAF, DEP, PRM	_			Х	Х	PM	1 751,46	1 296,12	3 047,58	ETAT
1.3.4	Elaborer annuellement un plan d'investissement	DAF, DEP				x	х	PM	1,00	1,00	2,00	ETAT
1.3.5	Exécuter le plan d'investissement	DAF, DEP				X	X	PM	PM	PM	'	ETAT
1.3.6	Exécuter le plan de passation des marchés du ministère de la justice, gestion 2010	DAF, PRM	х	×	X			733,52	'		733,52	ETAT
1.3.7	Réaliser une étude architecturale du siège du ministère de la justice (chancellerie)	DEP, DAF				×		'	200,00	ı	200,00	ETAT
1.3.8	Construire le siége du ministère de la justice (chancellerie (tranche 1))	DAF, PRM	_				×	'	,	1 000,00	1 000,00	ETAT
1.3.9	Réaliser une étude architecturale du poste de	DAF, PRM	. <u>-</u>			×		,	50,00	,	50,00	ETAT
1.3.10	Créer et alimenter un fonds d'équipement au	DEP, DAF	_		×	X	Х	-	PM	PM	,	ETAT
1.3.2	Composante nº2 : Promotion des TIC au sein du secteur	u secteur	_					29,00	00,699	00,069	1388,00	
1.3.2.2	+	DEP, DCPM					X	-	1		-	ETAT
1.3.2.3	+	DEP, DAF				Х		•	65,00	•	65,00	A rechercher
1.3.2.4	Informatiser la chaîne commerciale des TC de Ouaga et Bobo	DEP, DAF			×			PM	,	,		ETAT
1.3.2.5	1	DGAJJ, MPTIC				×		'	154,00	1	154,00	A rechercher
1.3.2.6	1	DGAJJ, MPTIC					×	PM	PM	PM	PM	A rechercher
1.3.2.7	 	DGGSP				×	×	,	175,00	175,00	350,00	ETAT
1.3.2.8		DEP, DAF		·	×	×	×	15,00	15,00	15,00	45,00	A rechercher
1.3.2.9	\top	DEP	 		×			14,00	1		14,00	A rechercher
1.3.2.10	+	DEP	 .		×	×		PM	10,00		10,00	A rechercher
13211	+	DEP			_	×	×	ı	250,00	200,000	750,00	A rechercher
	7		<u> </u> 									38.

activités 1.4 Programm 1.4.1 Composa 1.4.1.1 Réaliser ur 1.4.1.2 Relire les t 1.4.1.2 Criminelle 1.4.1.3 Appliquer	D'estgriation des activités à mener par de cettion programme et composante programme et cette du dispositif juridique et judiciaire composante n°1 : Lutte contre l'insécurité législative et judiciaire Réaliser une étude diagnostique du dispositif DEP, DGAJ législatif Criminelle Criminelle Appliquer les textes sur les frais de justice DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Criminelle DGAJJ, Coudriminelle Criminelle Cr	dexecution APertenutes e et judiciaire ative et DEP, DGAJJ,	ाता (स्थ	11 610	200 E	(GIMO)	0.00%	3030	<u> </u>	Traces Passill	
 	ame 1.4: Réforme du dispositif juridique sante n°1: Lutte contre l'insécurité législe re une étude diagnostique du dispositif s textes régissant les frais de justice le res textes sur les frais de justice le les textes régissant les frais pour	e et judiciaire ative et DEP, DGAJJ,								Z0102-2017Z	
	sante n°1: Lutte contre l'insécurité législete. une étude diagnostique du dispositif s textes régissant les frais de justice le er les textes sur les frais de justice le les textes sur les frais de justice le sextes sur les frais pour	ative et DEP, DGAJJ,					21,25	21,75	50,00	93,00	
	une étude diagnostique du dispositif s textes régissant les frais de justice le er les textes sur les frais de justice le s textes régissant les frais pour	DEP, DGAJJ,					3,75	3,75	50,00	57,50	
	s textes régissant les frais de justice le er les textes sur les frais de justice le s textes régissant les frais pour	SGG-CM				×	ı	1	20,00	50,00	ETAT
	er les textes sur les frais de justice le s textes régissant les frais pour	DGAJJ		×	×		PM	3,75		3,75	ETAT
Cuminelle	s textes régissant les frais pour	DGAJJ, Cour d'Appel			×	×	1	,	4	-1	ETAT
1.4.1.4 Relire le significa	significations en matière pénale	DGAJJ, PG		X			1	,	,	1	ETAT
1.4.1.5 Relire le	Relire les textes portant attribution, organisation et fonctionnement des juridictions administratives	DGAJJ, Conseil d'Etat		X			3,75	1	'	3,75	A rechercher
1.4.2 Compo	Composante nº2: Réforme de l'organisation judiciaire	liciaire					,	18,00	'	18,00	
1.4.2.1 Créer ur	Créer une cour d'appel administrative	DGAJJ, CE		$\mathbf{x} \mid \mathbf{x} \mid$			-	-	-		ETAT
1.4.2.2 Faire for	Faire fonctionner la cour d'appel administrative	DGAJJ			X	×	,	PM	PM	PM	ETAT
1.4.2.3 Créer u	Créer un tribunal de conflits	DGAJJ, CCass, CE		X			•	,		,	ETAT
1.4.2.4 Faire fo	Faire fonctionner le tribunal de conflits	DGAJJ			×	X	-	PM	PM	PM	ETAT
Mener u 1.4.2.5 pôles fir Ouagad	Mener une réflexion en vue de la création de pôles financiers au près des parquets des TGI de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso	DGAJJ			×		(,	ı	ı	ETAT
1.4.2.6 Gréer un corp	Créer un corps des magistrats de l'ordre administratif	DGAJJ			×		,	1	,	ı	ETAT
1.4.2.7 Organis	Organiser un voyage d'étude sur la spécialisation des professions judiciaires	DGAJJ			×		-	15,00	,	15,00	A rechercher
1.4.2.8 Créer deux TC	Créer deux TGI dans le ressort des TGI de Ouaga et Tenkodogo	DGAJJ			×		- :		'	ı	ETAT
1.4.2.9 Mettre e	Mettre en place la chambre de discipline budgétaire de la cour des comptes	Cour des comptes, DGAJJ		X			,	,	,	,	ETAT
Relire la 1.4.2.10 compos fonction	Relire la loi organique n°014-2000/AN, portant composition, attribution, organisation, fonctionnement de la Cour des Comptes et	Cour des comptes, DGAJJ		×			PM	3,00-	,	3,00	Cour des comptes

Codes	Désignation des activités à mener par programme et composante	Structures d'exécution d'exécution //Partenaires H		09724M 2010	Eogrammavoriizh 2010 - 201 T.2 T.3 T.4 201	2011	1 2012	2010	2011	2012	reig Total PAST 2010-2012	Source: de financement
11.4												
1.4.3	Composante nº3: Promotion de la coopération judiciaire	udiciaire	<u> </u>					17,50	,	•	17,50	
1.4.3.1	Nommer les membres de la CONHADA;	CAB, DGAJJ	_	×				,	4	,	-	ETAT
1.4.3.2	Faire fonctionner la CONHADA.	DGAJJ			×			'	,	-	'	ETAT
1.4.3.3	Finaliser un accord de coopération judiciaire avec le Maroc	DGAJJ	×					,	'		1	ETAT
1.4.3.4	Elaborer un recueil des conventions ratifiées par le Burkina Faso	DGAJJ, MAECR, MATD, MBDHP, MRP/MAEP, MPDH	<u> </u>	<u> </u>	×	<u> </u>	<u></u>	17,50	•	-	17,50	A rechercher
÷	Programme 1.5: Réhabilitation du Sceau de l'Etat			-	_			•	10,00	10,00	20,00	
1.5.1	Réaliser une étude sur le sceau	DGAJJ			-	×		_	10,00	4	10,00	A rechercher
1.5.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le sceau	DGAJJ					×	-	1	10,00	10,00	A rechercher
1.5.3	Créer une structure en charge dues sceaux de	DGAJJ	×		<u> </u>			\$	•	-	•	ETAT
· «-	tof the literaturate term mittermentel the terrebent meanifold. I is alterbefoldente monthe	ere stepetiment for the	engarare					Astronomy .	10 mm	· 通 · 等	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	
2.1	Programme 2.1: Développement des capacités managériales	managériales						,	213,00	108,00	425,60	
2.1.1	Composante nº1: Renforcement des capacités techniques des structures centrales	echniques des						,	•	•	ŀ	
2.1.1.1	Améliorer le recrutement des ressources humaines des directions centrales	SG, DRH	×	×	×	×	×	PM	PM	PM	,	ETAT
2.1.1.2	Améliorer la formation des ressources humaines des directions centrales	SG, DRH	×	×	×	×	×	PM	PM	PM	,	ETAT
2.1.2	Composante n°2 : Amélioration du système de programmation et de suivi évaluation	programmation						54,6	151,00	76,00	281,60	
2.1.2.1	Tenir les Assemblées générales au niveau de	SG,DG, DC		*	X	×	×	1	'	,	,	ETAT
2.1.2.2	Tenir les Assemblées générales au niveau de	Chefs de			×	×	Х	-	'	,	1	ETAT
			1									40~

		Singing	<u>(</u>	Paggetinum and) J	Pagermention Plysique	705 SA			dimension of	क्त्र विषयम् । ति <u>ष्यामाम् अस्त</u> ि ।		
الله الله الله الله الله الله الله الله	College Colleg			107				C .	0000	3011 S	0100	TotalPAST	Somees de financement
	The second secon			<u> </u>				_					
		juridiction											٠
2.1.2.3	Tenir les Assemblées générales au niveau de chaque établissement pénitentiaire	Régisseurs				×	×	×	,	-	,	ı	ETAT
2.1.2.4	Opérationnaliser un logiciel de suivi évaluation des projets et programmes	DEP					×	×	1	3,00	1,00	4,00	ETAT
2.1.2.5	Opérationnaliser le logiciel de gestion du personnel	DRH	×	×	×	×	×	×	1,50	0,50	0,50	2,50	ETAT
2.1.2.6	Mettre à jour le logiciel de gestion de la formation	DRH				-	×	×	, ,	-	-	-	ETAT
2.1.2.7	Concevoir un logiciel de gestion des stocks, des archives et de la documentation	DEP					×		-	3,00	1	3,00	ETAT
2.1.2.8	Opérationnaliser (relancer) le logiciel de gestion des détenus	DGAP, DGGSP					×	X	ı	00,09	ı	00,09	A rechercher
2.1.2.9	Désigner les membres des groupes thématiques (président, rapporteurs et points focaux)	DEP	×				-		í	ı	(,	ETAT
2.1.2.10		DEP, CAB	×	×	×	×	*×	X	15,00	50,00	50,00	115,00	ETAT
2.1.2.11	1 Mettre en place le comité de pilotage de la PNJ	SG		X					1	1	ı		ETAT
2.1.2.12	2 Tenir les sessions du comité de pilotage	SG, DEP	×			×	×	×	10,00	10,00	10,00	30,00	ETAT
2.1.2.13	3 Diffuser largement la PNJ et le PAST	DEP		X	X	×	×	×	10,00	'		10,00	ETAT
2.1.2.14	4 Effectuer des tournées de sensibilisation et de présentation du document de la PNJ	DEP	-		×	Х	×		5,60	10,00	,	15,60	ETAT
2.1.2.15		DEP, CAB, SG, DAF				×	×	×	3,00	2,00	5,00	13,00	ETAT
2,1.2,16	Blaborer des rapports périodiques sur l'activité du secteur de la justice	DEP				×	×	×	2,50	2,50	2,50	7,50	A rechercher
2.1.2.17	7 Elaborer et diffuser le rapport annuel de la justice	DEP				×	×	×	1	'	,	,	ETAT
2.1.2.18	8 Elaborer annuellement les PAST de la PNJ	DEP			X	×	X	×	7,00	2,00	7,00	21,00	ETAT
2.1.3	Composante n°3: Consolidation de la programmation budgétaire	mation							35,00	17,00	17,00	69,00	
2.1.3.1		DAF, DEP		×					()	ı	1.	ETAT

ا ا
00
Properties Properties Provided
¥
į.
5
7010 S
U.
Sulfine
n-41∂
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
إلىلون
: :-
1
2
7

	T. 1 (***)	D V C		>	-	>	>	60.6	7.00	200	5	HATTO
2.1.3.2	Elaborer annuellement un rapport du CLIMI	DAF	╡	╫	+		{ ;	ργ', (3,	00,	ρ, ⁽²	00,12	EIAI
2.1.3.3	Elaborer un budget programme expérimental	DAF	+	×	×	*	*	10,00	10,00	10,00	30,00	EIAI
2.1.3.4	Elaborer des rapports trimestriels de l'exécution du budget	DAF		×	×	×	×	PM	PM	PM		ETAT
2.1.3.5	Elaborer des rapports trimescriels sur l'exécution du plan de passation des marchés	PRM		X	×	×	×	PM	PM	PM	1	ETAT
2.1.3.6	Mener une réflexion sur la rationalisation des crédits délégués	DAF		×	X	×	×	PM	ЬМ	PM	_	ETAT
2.1.3.7	Réaliser une étude sur l'optimisation du recouvrement des recettes du ministère de la justice	DEP, PS, DAF, DGAJJ		×	, ka			18,00	•	1	18,00	MEF/DGTCP/R G
2.1.3.8	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le recouvrement des recettes du ministère de la justice	PS, DGAJJ			×	×	×	•	,	t	ŀ	ETAT
2.1.3.9	Créer et faire fonctionner des services administratifs et financiers (SAF) dans les cours d'appel de Ouaga et Bobo	DRH, DAF			×	×	×					ETAT
2.1.4.0	Composante nº4: Réorganisation des structures administratives	administratives			<u>-</u>			15,00	45,00	15,00	75,00	
2.1.4.1	Elaborer et adopter un code de l'organisation judiciaire	CAB, DGAJJ, DEP			×	×	×	PM	15,00	PM	15,00	A rechercher
2.1.4.2	Décrire les postes de travail pour les directions centrales et générales du ministère de la justice	DEP, DRH			×	×	***	PM	15,00	ı	15,00	A rechercher
2.1.4.3	Elaborer des manuels de procédures pour les directions centrales et générales du ministère de la justice	DEP, DRH			<u>×</u>	×	×	15,00	15,00	15,00	45,00	A rechercher
2.2	Programme 2.2: Production et exploitation des statistiques judiciaires	statistiques						31,50	46,75	20,50	98,75	
2.2.1	Composante nº1: Renforcement de la production statistique	n statistique						31,50	40,75	14,50	86,75	
2.2.1.1	Réformer les sources de données statistiques (registres, répertoires)	DEP	X	x x				12,00	,	'	12,00	Projet ARC-SSN
221.2	Organiser des rencontres pour prendre en compte les statistiques sectorielles (MSécu, MDéf, MATD MAECR)	DEP			×	×	×	РМ	PM	PM		ETAT *

						İ		:	!	:	1	(6)
2.2.1.3	d'annuaires et de tableaux de bord statistiques	DEP			×	X	Х	3,75	3,75	3,75	11,25	A rechercher
2.2.1.4	Publier annuellement l'annuaire statistique et le tableau de bord	DEP	<u> </u>	X		X	X	2,00	7,00	7,00	21,00	Projet ARC-SSN
2.2.1.5	Réaliser une étude de la démarche qualité de la production et publications statistiques	DEP		Х	×		X	3,75	-	3,75	7,50	Projet ARC-SSN
2.2.1.6	Concevoir des programmes de formation en statistique au niveau des écoles de formation des personnels judiciaires	DEP				X		ЬМ	PM	PM	ı	ETAT
2.2.1.7	Mener une réflexion sur la réforme du contenu des pièces périodiques	DEP, DGAJJ			×	×		2,00	PM	,	5,00	A rechercher
2.2.1.8	Réaliser une enquête sur la perception de l'institution judiciaire par les usagers des services de la justice	DEP, CAB, SG			×	×		1	30,00	r	30,00	A rechercher
2.2.2	Composante n°2 : Amélioration de l'exploitation des statistiques	n des statistiques		-				•	6,00	6,00	12,00	
2.2.2.1	Elaborer des bulletins trimestriels des établissements pénitentiaires, des juridictions et hautes cours	DEP				X	X		1,00	1,00	2,00	ETAT
2.2.2.2	Diffuser largement les supports statistiques (annuaires, tableau de bord, bulletin trimestriels etc.)	DEP	<u> </u>		×	×	×		1	I	4	ETAT
2.2.2.3	Organiser une journée des statistiques judiciaires	DCPM		Х	-	×	X	Мď	5,00	5,00	10,00	ETAT
2.2.2.4	Relancer la collecte des données des tribunaux départementaux et d'arrondissement	DEP, DGAJJ, AMBF		· • · · · · • —	×	×	×	ı	-	1	•	ETAT
		de production of						24 m 36 m		1, 1971	Ser pro-	:
3.1	programme 3.1: Accessibilité au service public de la justice	de la justice						4 388,45	5 629,25	6 611,35	16 629,05	
3.1.1	Composante n°1: Déconcentration et normalisation des services	ation des	!					4 385,95	5 604,25	6 583,85	16 574,05	
3.1.1.1	Construire une prison de haute sécurité à Ouagadougou	DAF, PRM, DEP, DGGSP, DGAP	×	х	×	×		1 000,00	1 000,00	ı	2 000,00	ETAT
3.1.1.2	Equiper la prison de haute sécurité de Ouagadougou	DAF, PRM, DEP,		×	×	×		286,15	200,00	213,85	1 000,000	ETAT
												•

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Pro	Programmation Phy	пано		sidne		Programm	rammation Einan	ાં છે.	
Codes	Desibration des regules a nenergar			2010							The second second	Sourcess de
<u>श्रुवस्थात</u> ि	programmes scompo	(Percention)	22: 12:	୍ର ବ	i Fi	ا ريس. ا	2016	2000	. 2011	74107	2007-000	ពីវាសាស្តិនកាលពីវិទ
3 Proc. (2000)		DGGSP,DGAP										
3.1.1.3	Construire une prison de haute sécurité à Bobo- Dioulasso	DAF, PRM, DEP, DGGSP, DGAP		X	×	×	×	1	175,00	1 425,00	1 600,00	ETAT
3.1.1.4	Equiper la prison de haute sécurité de Bobo- Dioulasso	DAF, PRM, DEP, DGGSP, DGAP		X	X			ı	I		ı	ETAT
3.1.1.5	Poursuivre le programme d'extension des établissements pénitentiaires	DAF, PRM, DEP, DGGSP, DGAP	· · · ·	X	X	×	×	434,00	00,099	540,00	1 634,00	ETAT
3.1.1.6	Poursuivre le programme de construction de TGI	DAF, PRM, DEP, DGAJJ		x x	X	×	×	240,00	330,00	570,00	1 140,00	ETAT
3.1.1.7	Poursuivre le programme de construction des Tribunaux de commerce	DAF, PRM, DEP, DGGSP	- ' '	x x	×	×		240,00	300,00		540,00	ETAŢ
3.1.1.8	Poursuivre le programme de construction des établissements pénitentiaires	DAF, PRM, DEP, DGGSP		X X	× :	×		240,00	630,00	,	870,00	ETAT
3.1.1.9	Construire la Cour d'Appel administrative à Ouaga	DAF, PRM, DEP, DGGSP		х х	×	×	×	'	00,09	740,00	800,008	ETAT
3.1.1.10	Poursuivre le programme de réfection de TGI et de établissements pénitentiaires	DAF, PRM, DEP, DGGSP	.,	X	×	×	×	250,00	200,00	210,00	00,099	ETAT
3.1.1.11	Poursuivre le programme de construction de logements (plus clôture) pour magistrats	DAF, PRM, DEP, DGAJJ	- '	x	×	×	×	100,00	110,00	95,00	305,00	ETAT
3.1.1.12	Construire une troisième cour d'appel à Fada	DAF, PRM, DEP		×	X	×		400,00	800,00	1	1 200,00	ETAT
3.1.1.13	Rendre fonctionnels les tribunaux de commerce (activités complémentaires)	DGAJJ, DEP	×	X	×	×		1 195,80	789,25		1 985,05	ICF
3.1.1.14	Réaliser des études architecturales pour les centres d'accueil des mineurs en conflit avec la loi à Ouaga et Bobo	DAF, PRM, DEP							ı			ETAT
3.1.1.15	Construire et équiper des centres d'accueil des mineurs en conflit avec la loi à Ouaga et Bobo	DAF, PRM, DEP					×	,	,	190,00	190,00	A rechercher
3,1.1.16	Réaliser une étude architecturale pour un institut national de formation aux métiers de justice	DEP		:			X	1 :	i	100,00	100,00	A rechercher
3.1.1.7	Construire l'institut national de Formation des métiers de instice	DAF, PRM, DEP					×	1	ı	2 500,00	2 500,00	ETAT
}				$\left \right $								

de la constante de la constant	The second of th		Programmation Physique	ation	Disauc	i.e	THE REAL PROPERTY.	ogrammat	ion Einanc	ere.	
	Tatosinstin kesijanan silosinanskeid		2010								Sources de
sterifyrites)		il əxeeniion /Pirremires			2010	6002	2010	2016	2012)	6405-0105	finknæment
3.1.1.18	Définir un plan architectural type de construction des juridictions (TGI)	DEP, DGAJJ			×			15,00	-	15,00	A rechercher
3.1.1.19	Définir un plan architectural type de construction des logements administratifs	SG, CE, DEP, DAF			×			5,00		5,00	A rechercher
3.1.1.20	Définir un plan architectural type de construction des établissements pénitentiaires	DEP, DGGSP, DGAP		_	×		'	15,00	'	15,00	A rechercher
3.1.1.21	Définir un plan architectural type de construction des cellules de garde à vue	MPDH, PF, MASSN, MSécu., DEP			×		-	15,00	1	15,00	A rechercher
3.1.2	Composante n°2: Rationalisation de l'affectation du personnel	on du personnel			•		1	•	1	1	
3.1.2.1	Définir des normes de fonctionnement pour les juridictions en termes d'effectif	DRH, DGAJJ	·		×		-	•	-	ı	ETAT
3.1.2.2	Définir des normes de fonctionnement pour les établissements pénitentiaires en termes d'effectif	DRH, DGGSP			×		1	ι	•	1	ETAT
3.1.2.3	Définir des critères d'affectation du personnel judiciaire	DRH, SG		×			,	-	-	1	ETAT
3.1.3	Composante nº3: Promotion de la justice de proximité	roximité					2,50	25,00	27,50	55,00	
3.1.3.1	Mener une réflexion sur la dynamisation des TD/TA	DGAJJ, DEP		×			,	-	-	1	ETAT
3.1.3.2	Instituer des cadres de concertation entre TGI et membres des TD/TA	DGAJJ, DEP		×				,	4 5	1	ETAT
3.1.3.3	Tenir les cadres de concertation entre TGI et membres des TD/TA	Cour d'appel, MATD			×	×		20,00	20,00	40,00	ETAT
3,1.3.4	Mener une réflexion sur la prise en charge des membres des TD et TA	DEP, DAF, DGAJJ		×			PM	'	ı	1	ETAT
3.1.3.5	Relancer les audiences foraines au niveau des TGI	TGI, DAF		×	×	×	2,50	5,00	7,50	15,00	MCA
3.2	Programme 3.2: Accessibilité aux auxiliaires de justice	e justice					•	12,50	15,00	27,50	
3.2.1	Composante nº1: Planification du recrutement						•	8,75	5,00	13,75	
3.2.1.1	Relire les statuts des notaires et des huissiers	DGAJJ		Х			1	ı	,	-	ETAT
3.2.1.2	Réaliser un plan de recrutement des avocats, hwissiers et notaires	DRH, DGAJJ, instances ordinales			×		1	3,75	,	3,75	ETAT

1	A second		P.09.	Programmation Physique	on Phys	teuc		rooramme	rogrammation Himanetere	સંસંહ	
(1) (2)	Obstankiton its heimites & mener par		000)(O)						Travell DAVELL	Source: :te
semmine.	்ற்றுத்தார்க் இண்றதையில்	ग्रं करड्यायाच्या ग्रिज्यायस्थ	(E)	î. 91	301	প্রকাশ	2010	301E	3010g	2010-2019	າປັດຕາລະຈາກາ ຄາກັກ
3.2.1.3	Mettre en œuvre le plan de recrutement	DRH, DGAJJ, instances ordinales				X	•	5,00	5,00	10,00	Instances Ordinales
3.2.2	Composante nº2: Qualification des auxiliaires de justice	de justice			ļ <u>.</u>		1	3,75	10,00	13,75	
3.2.2.1	Concevoir un programme de formation initiale	Instances ordinales, DGAII			×		-	3,75	4	3,75	Instances Ordinales
3,2.2.2	Mettre en œuvre le programme de formation initiale des auxiliaires de justice	Instances ordinales, DGA]]				×	•	ı	10,00	10,00	Instances Ordinales
3.3	Programme 3.3 : Accessibilité financière						ı	510,00	500,00	1 010,00	
3.3.1	Composante n°1: Assistance judiciaire aux personnes défavorisées	sounes	:				,	500,00	500,00	1 000,00	
3.3.2	Elaborer les textes d'application du décret n°2001-593 du 6 novembre 2001 portant organisation de l'assistance judiciaire	CAB, DGAJJ		×			ı	F	1	ı	ETAT
3.3.3	Mettre en place un fonds d'assistance judiciaire	DGAJJ, DAF			×		'	PM	PM	1	ETAT
3.3.4	Alimenter annuellement le fonds d'assistance iudiciaire	DGAJJ, DAF			X	×	,	500,00	500,00	1 000,00	ETAT
3.3.2	Composante n°2: Renforcement de la contribution du secteur de la justice au développement du secteur privé	tion du secteur					1	10,00	- ,	10,00	
3.3.2.1	Prendre une circulaire instruisant les greffiers en chef à appliquer la nouvelle tarification des actes de justice	SG	×				ı	•	1	ı	ETAT
3.3.2.2	Informatiser et rendre fonctionnel le fichier national du RCCM	DGAJJ, ICF, DEP	_		×		,	,		'	ETAT
3.3.2.3	Organiser un atelier de réflexion sur la spécialisation du RCCM	DGAJJ, CONHADA			×		1	5,00	,	5,00	A rechercher
3.3.2.4	Organiser une table ronde entre la justice et le monde des affaires	DGAJJ, CONHADA			×			5,00	•	5,00	A rechercher
3.3.2.5	Renforcer le contrôle des obligations de déclaration au RCCM	DGAJJ, CONHADA		χ	X	×	PM	PM	PM	'	ETAT
3.3.2.6	Participer à la relecture du code des investissements pour le rendre conforme aux dispositions de l'OHADA	MEF, M.C, DGAJJ, CONHADA			×		PM	PM	PM	,	ETAT

	The state of the s	And the second s	Q.	orziem.	RELIGI	J. P. F.	Title 1	Č.	OSTATION	iffon Tefnem	eiex	the second secon
Cooles	Designation des convites a mener per	Smierins		2010								Sourcesate
ट्राइक्ट्राय	Amasodimes i- sunma ssoid	/Posteries	(F)) 	Ė	203E1	300	3000	3011	70 F	0000 0000 0000 0000	<i>-</i> ரோம் செய்கவும்
3.3.2.7	Prendre un texte pour fixer les délais de traitement des actes de justice en matière commerciale	DGAJJ, CONHADA			×			PM	PM	PM	PM	ETAT
. *** * .	Age springinger of a familiar defense sentitives payor of a familiar	miliantentinisticopia	प्रकार स					i April	nigoralia.	132,00	30% 200	() () () () () () () () () ()
4.1	Programme 4.1 : Accessibilité à l'information juridique et judiciaire	ridique et						2,68	117,5	107,00	314,20	
4.1.1	Composante n°1: Promotion de l'information juridique et judiciaire générale	uridique et						52,7	80,00	77,00	209,70	
4.1.1.1	Mettre en œuvre le plan de communication du ministère de la justice	DCPM	<i>'</i> '	X	×	×	×	PM	PM	PM	ı	ETAT
4.1.1.2	Réaliser des émissions télé sur des questions juridiques et judiciaires	DGAJJ, DGAP, DCPM, Chefs de juridictions, RTB, Canal 3		×	×	X	X	30,00	15,00	15,00	90,09	A rechercher
4.1.1.3	Réaliser des émissions radio sur des questions juridiques et judiciaires	DCPM, chefs de juridiction, régisseurs, RTB, radio locale		×	×	X	X	,	10,00	10,00	20,00	A rechercher
4.1.1.4	Diffuser les chroniques judiciaires	DCPM			X	X	×	0,70	3,00	-	3,70	A rechercher
4.1.1.5	Organiser les journées portes ouvertes sur la justice (juridiction, établissements pénitentiaires, chancellerie)	DCPM, DAF		×		X	×	20,00	50,00	50,00	.120,00	ETAT * PAĽJ
4.1.1.6	Mener une réflexion de réforme du journal Just'Info	DCPM			×			PM	PM	PM	ı	ETAT
4.1.1.7	Publier régulièrement le journal Just' Info	DCPM		X	X	X	X	2,00	2,00	2,00	6,00	ETAT
4.1.1.8	Diffuser les décisions des hautes cours	DCPM, CC, CE, C.Cass			×	Х	X	-	•	1		ETAT
4.1.2	Composante n°2: Promotion de l'information juridique et judiciaire personnalisée	uridique et						37,00	37,5	30,00	104,50	
4.1.2.1	Réaliser une étude de faisabilité des guichets d'information dans les juridictions	DEP, DAF			×			7,00	1	•	7,00	ETAT
4.1.2.2	Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les guichets d'information dans les juridictions	DCPM, DGAJJ, DRH, DAF	<u> </u>		X	×	×	30,00	30,00	30,00	90,00	A rechercher

ť,

	The second of th	The second secon	n dagen	mmation	m Phys	GU:	Œ.	paramasido	- Sintag approximation		
Cortes (envites	Designation des autwites & menusiken progeninge et sompoering	Sentente Psycholom /Psycholom	707 114 114	at 157	100%	ā0¢	anu z	300	2010)	Joint Past	Sources de l' namement
E. C.	New Service property of Property of the British and Br	E territor proprie an de Praise	Entry Estimates after	Sel alter					V496		
5.1	Programme 5.1 : Amélioration du fonctionnement de la justice pénale	ent de la justice					38,5	45,00	2,00	85,50	
5.1.1							38,50	20,00	1	58,50	
5.1.1.1	1 Relire les textes sur les frais de justice criminelle	CNC, DGAJJ, DAF, PS		X	•		3,75	,	4	3,75	ETAT
5.1.1.2	2 Relire le code pénal	CNC, DGAJJ		X	X		23,75	10,00	-	33,75	PACDE
5.1.1.3	3 Relire le code de procédure pénale	CNC, DGAJJ			X		L :	10,00	'	10,00	ETAT
5.1.1.4	4 Relire le code des personnes et de la famille	DGAJJ, MASSN		X			10,00	,	-	10,00	A rechercher
5.1.1.5		DGAJJ, MASSN		X			1,00	-	•	1,00	ETAT
5.1.2		diciaire et des		_			-	15,00	ı	15,00	
5.1.2.1		DGAP, DGAJJ			×		,	15,00	'	15,00	ETAT
5.12.2	Elaborer annuellement une note d'orientation pénale	CAB, DGAJJ		×	×	×	-	ı	1	-	ETAT
5.1.2.3	 	CNC, DGAJJ, CA		×	×	×	PM	PM	PM	ı	ETAT
5.1.3		usive et la						10,00	2,00	12,00	
5.1.3.1		DGAP, DGGSP		~	×		PM				ETAT
5.1.3.2	Réaliser un film documentaire sur les peines alternatives (TIG, etc.)	DCPM			×		-	10,00	1	10,00	A rechercher
5.1.3.3	Diffuser le film documentaire sur les peines alternatives à l'embrisonnement (TIG, etc.)	DCPM				X	,	1	2,00	2,00	A rechercher
5.1.3.4		DCPM, DGAP		Σ	x	×	PM	PM	PM	1	ETAT
5.2	Programme 5.2 : Renforcement de l'efficacité de l'administrati	té de l'administrat	ion pénitentiaire	ntiaire			675,34	992,41	1 162,01	2 829,76	
5.2.1	Composante n°1: Amélioration de la gestion des établissements pénitentiaires	es établissements					ı	3,75	•	3,75	
5.2.1.1		DGAP, DGGSP			<u> </u>		,	3,75	-	3,75	ETAT
					1						0,7

			Poperimentation Physique	matth	E CHELL	duce		ogramma	Pogesimination Phaneticles	H	
Cortes	क्रिड्सकुत्रस्तिका सेन्ट सन्तिमस्ड थे प्रजासन्तर्भा	Sharonice .	0.0 <u>%</u>							TOUR	Sources at
-leitvites			1171 1124 131 			Z() (2)	(Marx	308		2010-20162	
5.2.2	Composante n°2: Promotion et protection des droits des détenus	froits des					455,34	559,16	482,51	1 497,01	
5.2.2.1	des mesures pour faciliter la ication avec les détenus des ments pénitentiaires de Ouaga et Bobo	DGAJJ, DGGSP, DGAP		×	×	Х	PM	PM	PM	1	ETAT
5.2.2.2	Traduire et diffuser les dépliants, guides et supports sur les peines alternatives à l'emprisonnement en langues nationales et en anglais	DGAP, DGAJJ		×	×	×	10,00	5,00	5,00	20,00	UNICEF
5.2.2.3	Elaborer des dépliants (guides) pour l'information des détenus	DGAP, DCPM		×	×	×	1,00	1,00	1,00	3,00	UNICEF
5.2.2.4	Elaborer et diffuser des supports audio visuels pour l'information des détenus en particulier pour les femmes et les mineurs	DGAP, DCPM		×	×	×	0,50	0,50	0,25	1,25	UNICEF
5.2.2.5	Mener une réflexion sur la contractualisation de la restauration dans les établissements pénitentiaires de Ouaeadougou et Bobo-Dioulasso	DEP, DAF, DGAP, DGGSP			×		'	РМ	1	,	ETAT
5.2.2.6	Organiser des séances d'alphabétisation des détenus en particulier les mineurs et femmes	DGAP, FONAEF		X	×	×	3,00	3,00	3,00	9,00	UNICEF
5.2.2.7	Construire des salles polyvalentes dans les établissements pénitentiaires	DAF, DGAP, DGGSP			×	×	-	30,00	30,00	60,00	A rechercher
5.2.2.8	Equiper des salles de classes dans chaque établissement pénitentiaire	DGAP			×	×	5,00	5,00	5,00	15,00	UNICEF
5.2.2.9	Prendre en charge les frais des encadreurs pour la formation des mineurs et femmes privés de liberté	DGAP			×	×	r :	5,00	5,00	10,00	UNICEF
5.2.2.10	Construire des abris et installer des moulins dans chaque établissement pénitentiaire	DGAP		×	×	×	11,50	11,50	11,50	34,50	PAIJ
5.2.2.11	Construire des cuisines dans chaque établissement pénitentiaire	DGAP		×	×	×	26,00	12,50	12,50	51,00	PAJ
5.2.2.12		DGAP		×	×	×	10,00	5,00	5,00	20,00	ETAT/UNICEF
5.2.2.13		DGAP, MEF, MPDH, M.Santé		×			'	-	.1	ı	ETAT
5.2.2.14	1	DGAP		×			ı	ŀ		ļ	ETAT
	אווווכוונשוכ חכי חכנכזוחי		-								03

			100	न्यानामध्यान्य	Hom		igué.	a	Dogazinnezator Pro		લામાં ભાર	Δ.
Codes	Designation des genuités à menterper	Sincounc	<u> </u>	00	1		7				Teylor Jessen	Marketon all
्राज्यार्डः	് സൂദ്യാന്ത്രായ അ വേദ്യാരാസ്	/Pritings		S		2(0)	30162	3000	2011	्राणुक स्थाप	300-300	Spancence in
5.2.2.15	Construire une aire de promenade pour les détenus dans chaque établissement pénitentiaire	DEP	X	×				30,34	,	-	30,34	PAIJ
5.2.2.16	Mettre en place des infirmeries dans les établissements pénitentiaires	DGAP, MSanté			×	×	×	20,00	20,00	20,00	90,09	A rechercher
5.2.2.17	Conclure un contrat de réhabilitation et de maintenance des châteaux d'eau et forages dans les établissements pénitentiaires	DAF, MSanté			×	×	×	ı	20,00	20,00	40,00	A rechercher
5.2.2.18	Construire des châteaux d'eau dans les établissements pénitentiaires	DGAP			×	×	×	128,00	00'99	57,00	251,00	ETAT
5.2.2.19	Construire des forages dans les établissements pénitentiaires	DGAP			×	×		37,50	36,00	,	73,50	ETAT
5.2.2.20	Assurer l'hygiène dans les maisons d'arrêt et de correction	DGAP	•		×	×	×	87,50	87,50	87,50	262,50	A rechercher
5.2.2.21	Mener une réflexion sur la prise en charge sanitaire des détenus	DGAP			×			,	,	ŀ		EŢAŢ
5.2.2.22	Assurer la prise en charge médicale des détenus	DGAP			×	×	×	35,00	35,00	35,00	105,00	ETAT
5.2.2.3	Acherer des effets d'habillement au profit des femmes et mineurs privés de liberté	DGAP				×	×	•	1,75	1,75	3,50	UNICEF
5.2.2.24	Acheter du matériel sportif pour chaque établissement pénitentiaire au profit des mineurs et femmes privés de liberté	DGAP				×	×	,	15,00	15,00	30,00	UNICEF
5.2.2.25	Acheter des jeux de société pour chaque établissement pénitentiaire au profit des mineurs et femmes privés de liberté	DGAP	•			×	×	-	1,25	1,25	2,50	UNICEF
5.2.2.26	Prendre en charge les frais des moniteurs sportifs de chaque établissement pénitentiaire	DGAP				×	×	,	8,28	8,28	16,56	UNICEF
5.2.2.27	Prendre en charge les frais des troupes culturelles de chaque établissement pénitentiaire	DGAP				×	×	•	8,28	8,28	16,56	UNICEF
5.2.2.28	Mener une réflexion sur l'instauration d'un uniforme pour détenus	DEP, DGAP, DGGSP		Х		-			•	-	1	ETAT
5.2.2.29	Poursuivre le programme de construction de quartiers pour mineurs et pour femmes	DEP, DGAP, DGGSP			×	×	×	50,00	171,60	148,20	369,80	ETAT
5.2.2.30	Concevoir et diffuser un film documentaire sur la vie des mineurs et des femmes en prison	DGAP, DCPM				×	×	,	10,00	2,00	12,00	A rechercher

:			20	Poperantinetation	LETTON	Ċ,	nysitelite.		AUTO (A PO)	Programment in Phenocke.	966	
Codes	Designation des activités à menerpare	Structure Feedution		0.07		1107	2012	2010	30ki	2012	Troum Past	Sources de
		/ Fortenaires		(2)							50,00-240.E2	Control of the Contro
5.2.2.31	Concevoir des dépliants sur les différents thèmes relatifs à la vie des mineurs et des femmes en	DGAP					×	PM	,	1	. 4	UNICEF
	prison		\neg	-				ļ				
5.2.3	Composante n°3: Promotion de la réinsertion sociale des détenus	ociale des						220,00	429,00	679,00	1 328,00	
5.2.3.1			×	×	×	×	×	205,00	350,00	00,009	1 155,00	ETAT
5.2.3.2		DEP, DGAP, DGGSP				×		'	15,00	,	15,00	ETAT
5.2.3.3	Réaliser une étude de faisabilité de la construction d'un Centre d'accueil des libérés	DEP, DGAP, DGGSP, MASSN					×	(1	15,00	15,00	ETAT
5.2.3.4	Equiper les ateliers d'initiation pré professionnelle des établissements pénitentiaires et du centre de Laye en faveur des mineurs et femmes privés de libertés	DGAP				×	×	,	17,00	17,00	34,00	UNICEF
5.2.3.5		DGAP	<u>-</u>			×	×	ı	4,00	4,00	8,00	UNICEF
5.2.3.6	<u> </u>	DGAP				×	×	ı	28,00	28,00	56,00	UNICEF
5.2.3.7		DGAP			×	×	×	4	ì	1	1	UNICEF
5.2.3.8	Mettre en place un système d'examen préférentiel des dossiers d'information impliquant les mineurs	DGAJJ, DGAP				×		•	1	,	1	UNICEF
5.2.3.9	Renforcer le renouement des liens familiaux des mineurs et femmes privés de liberté avec leurs familles	DGAP			×	×	×	15,00	15,00	15,00	45,00	UNICEF
5.2.4	Composante n°4: Développement du partenariat avec la société civile	lat avec la						ŗ	0,50	0,50	1,00	
5.2.4.1	 	DGAP			×			4	ı	•	,	ETAT
												♦ ८४

		Saucine	Programmation Physique	ramma 2010	Tuon	Physiq	Ore West		rogramma	Programmation Ename	itere	
		/Partenaires	T1 T2	T3	72.	2011.	2012	2010	\$ 2011 F	2012	2010-2010	omancement
5.2.4.2	Instituer une rencontre annuelle des intervenants pénitentiaires	DGAP			×			ı	4	ı	-	ETAT
5.2.4.3	Tenir les rencontres annuelles des intervenants pénitentiaires	DGAP				×	X	1	0;0	0,50	1,00	ETAT
4 .	क्रमणस्थानके राम्ये क्षेत्रकेत्र । एक मध्यस्य स्थानस्थानुष्टातुः । १८८० अस्तित्त्रैकम्प्रास्थ क्ष्रस्थ	्र क्षेत्र-१३ त्य						6,650	120		: 5 ::	
6.1	Programme 6.1 : Amélioration de la gestion de l'état-civil	l'état-civil					-	•	15,00	ı	15,00	
6.1.1	Elaborer un guide complet de l'état civil	DGAJJ, MATD			×	×		PM	PM	-	-	A rechercher
6.1.2	Mener une réflexion sur la création d'un secrétariat permanent de l'état civil	DGAJJ, MATD				×		,	PM	,	t	ETAT
6.1.3	Organiser une étude sur la modernisation de l'état civil	DGAJJ				×		1	15,00	ı	15,00	A rechercher
6.1.4	Organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations	DCPM			×	×	×	PM	PM	РМ	'	ETAT
	Programme 6.2: Réhabilitation du casier judiciaire	iaire						2,00	20,00	20,00	42,00	
6.2.1	Etablir les pièces d'exécution	Greffier en chef, chefs de juridiction, ITSJ			×	×	×		,	-	•	ETAT
6.2.2	Mener une étude diagnostique sur le casier judiciaire	[fv9a		X				2,00	ı	- !	2,00	A rechercher
6.2.3	Elaborer une feuille de route sur la réhabilitation et la modernisation du casier judiciaire	DGAJJ	-		X					,	-	A rechercher
6.2.4	Mettre en œuvre la feuille de route	DGAJJ				×	×		20,00	20,00	40,00	A rechercher
								100 mm 18		12 TAN 11	The State of the	



2. CADRE DE RESULTATS

Ctore zire		4 mois	4 mois	3 mois	8 mois	1,5 ans	130%	%0	%86	%08	20%	95%
Ctivie 2006	_	5 mois	5 mois	4 mois	10 mois	2 ans	125%	%0	%56	%02	38%	%88
Cliste 2010		6 mois	6 mois	5 mois	12 mois	2,5 ans	120%	%0	93%	65%	30%	75%
Startion provisente Cline Iou gan	Q.	7 mois	7 mois	6 mois	13	85	115%	%0	%06	63%	25%	67%
Armanon de reterence 2008	QN	7€9 mois	7,39 mois	siom 69, 8	13,52 mois	3, 48 ans	112,90%	%0	87,30%	61,83	20,88%	62,85%
ऑफर्ट्सा विट वस्थित ह्या हुन्दिल्या	national	Civiles des TGI	Commerciales des TGI	de flagrants délits	de citations directes	Terminées des cabinets d'instruction	Cour de cassation	Cour des comptes	Conseil d'état	Cours d'Appel	TGI	TT
Indhemen	Proportion de juges ayant fait l'objet de pression			Durée moyenne de traitement des affaires			Ratio décisions rendues par affaires nouvelles				1	
Resultate	L'indépendance de la justice se renforce	Les procédures sont diligentes et les décisions de justice de	qualité									

			É	
			7.7.7	
		SHALL TIMES	3	
		Г	X.	
		K	Ų,	
		ы	3	
			2	
			S	
		k	3	
		8	Ň	
		Ľ	ن	
		2.	3	
		Ç	3	
			<u> </u>	
		T. A.	ΰ	
,	3	Ė	มี เมือง	
,	2	ŀ	7	
	ä	ŀ	Ξ,	
ŀ	×	I	9	
			2	
	**-		·	
ž		į		
0) 5		E		
\tilde{x}		j.	,	
į,				
7		Ē		
		日本 小社		
		Ĕ		
	3			
	R	1		
	E	3		
	42.2	3		
	ď.			
	2	474		
	3	Ĺ		
	÷	į		
	N.	e.		
		ľ		
	ij	8		
		ļ		
	ď			
	-6	÷		

	The second secon	「日本のできる 「日本のでは、日本	一年の大学 歌の田寺	本治理を存在する はい	1日のおかできる	The state of the s	
		II	%90'86	%86	%66	100%	110%
		ΤΑ	%02,69	74%	%08	85%	%06
		TPE	73,33%	75%	80%	%06	95%
!	Proportion des décisions infirmées en Appel	national	9,03%	8,7%	%8	7%	5%
Les conditions de travail sont améliorées par la modernisation	Nombre de chaînes informatisées fonctionnelles	national	0	0		2	3
de la justice et le renforcement des capacités humaines et techniques	Taux d'exécution du plan de formation	пайопа!		•			
Les outils de planification sont	Taux d'exécution du PAST	national	1	-			
efficaces et le cadre budgétaire est renforcé	Taux d'accroissement des recettes de service	national	QN	ON N			
	Taux d'exécution du budget du ministère	national	72,05%	%08	85%	%06	95%
L'accessibilité physique à la Justice se renforce	Rayon moyen d'accès aux TGI	national	56,6km	52,8km	51,7km	50km	45km
	Ratio « magistrat pour 100 000 habitants »	national	2,32	2,32	2,48	2,67	2,84
L'accessibilité financière à la Justice se renforce	Montant alloué à la défense des inculpés lors des assises criminelles	national	11 100 000£	11 100 000f 20 000 000f 30 000 000f	30 000 000£	40 000 000£	50 000 000£
L'accessibilité psychologique à la Justice se renforce	Degré de confiance des ménages au système judiciaire	national	QN	ND			
<u> </u>	Taux d'évolution des affaires	national	132,54%	140%	145%	150%	160%
				=			3

			1			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
	nouvelles des TGI		·				
	Durée moyenne de détention provisoire	national	11,52 mois	11 mois	10 mois	9 mois	8 mois
La procédure pénale est améliorée ;	Proportion des détenus en détention illégale (OMD)	national	4,37%	4%	3%	2%	1 %
	Proportion des détenus en détention préventive	national	37,55%	35%	32%	30%	25%
T - T - T - T - T - T - T - T - T - T -	Taux de mortalité en milieu carcéral	national	14,1/1000	13,5/1000	13/1000	12/1000	10/1000
s'améliorent et la surpopulation	Ratio détenus par GSP	national	8,3	7	9	. 57	3
carcerale est reduite	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires	national	182,8%	150%	130%	110%	100%
La gestion du casier judiciaire	Proportion des juridictions établissant les pièces d'exécution	national	ND				
et de Pétat civil est efficiente	Nombre de visites des communes par les procureurs	national	ND				
							•